JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS À L'HISTOIRE, À LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET À LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX

RÉDIGÉ

PAR MM. BARBIER DE MEYNARD, A. BARTH, R. BASSET
CHAVANNES, CLERMONT-GANNEAU, FEER, HALÉVY, C. DE HARLEZ, MASPERO
OPPERT, RUBENS DUVAL, E. SENART, ETC.

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

NEUVIÈME SÉRIE

TOME VIII



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
RUE BONAPARTE, 28

M DCCC XCVI

Digitized by Google

L'ÉCOLE DE NISIBE,

SON HISTOIRE, SES STATUTS,

PAR

M. J.-B. CHABOT.

LECTURE FAITE À LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 1896.

MESSIEURS,

Dans son remarquable travail sur Édesse[1], notre confrère M. Rubens Duval a, de main de maître, retracé l'histoire et montré l'influence de la fameuse École des Perses, la plus ancienne et la plus célèbre de toutes les écoles littéraires de la Syrie. L'École de Nisibe, dont je vais vous entretenir, est issue de celle d'Édesse et en fut, en quelque sorte, la continuation. Elle s'est acquis, elle aussi, dès les premières années de son existence, une grande renommée qui s'étendait même jusqu'en Afrique et en Italie[2], et a

[1] *Histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse*, Paris, 1892. Voir en particulier le chapitre x, p. 176 et suiv.

[2] Assémani cite (*Bibl. or.*, t. III, 2e partie, p. 927) les paroles de Junilius Africanus. Elles renferment une indication sur la méthode d'enseignement suivie à Nisibe, et à ce titre nous croyons devoir les reproduire : «Quæsisti si quis esset inter Græcos qui divinorum librorum studio intelligentiaque flagraret. Ad hæc respondi me vidisse quemdam Paulum nomine, Persam genere, qui in Syro-

Digitized by Google

valu à la ville de Nisibe, chez les Syriens orientaux, le titre de *Mère des sciences*[1].

Elle a eu des maîtres illustres, des docteurs célèbres dont les ouvrages nous sont connus et sont même en partie conservés, et elle nous offre cet intérêt particulier que ses premiers règlements, consignés par écrit dès l'origine, sont parvenus jusqu'à nous et nous fournissent de précieuses indications, tant sur l'organisation intérieure de l'École que sur la condition des Syriens qui la fréquentaient et sur celle de la ville même de Nisibe, nous permettant ainsi de retracer un important chapitre de l'histoire de la culture intellectuelle et de la vie monastique chez les Nestoriens au ve et au vi^e^ siècle de notre ère.

C'est le point sur lequel je veux principalement insister dans cette lecture. Le texte même des statuts de l'École de Nisibe a été publié, sans traduction ni commentaire, en 1890, par M. Guidi[2]. Cette publi-

rum schola in Nisibi urbe est edoctus, ubi divina lex per magistros publicos, sicut apud nos in mundanis studiis Grammatica et Rethorica, ordine ac regulariter traditur; tunc diu quæsitus si quid ex ejus dictis haberem, dixi quod legissem regulas quasdam quibus ille discipulorum animos divinarum scripturarum superficie instructos, priusquam expositionis profunda patefaceret, solebat imbuere, ut ipsarum interim causarum, quæ in divina lege versantur, intentionem ordinemque cognoscerent. » (*De partibus divinæ lege*, praef.; *Patr. lat.*, t. LXVIII, col. 15.) — Il s'agit, selon toute vraisemblance, de Paul, disciple de Mar Aba, qui avait probablement accompagné son maître à Constantinople. Voir ci-dessous, p. 49, 52.

[1] Voir ci-dessous, p. 83, n. 3.

[2] *Gli Statuti della Scuola di Nisibi*, dans le *Giornale della Societa Asiatica Italiana*, vol. IV (1890), p. 165-195. Nous citons le tirage à part.

Digitized by Google

cation formera la base de la seconde partie de mon travail et j'y ferai les plus larges emprunts.

Mais, avant d'exposer l'organisation intérieure de l'École, il me paraît nécessaire de dire quelques mots de ses origines; l'histoire même de ses débuts devant nous aider à mieux comprendre certaines prescriptions de ses statuts.

I

Le siège épiscopal d'Édesse fut occupé de 471 à 498 par un prélat que les écrivains nestoriens désignent par les épithètes peu gracieuses de « chien enragé », de « docteur en mensonge »[1] ou autres semblables, et qui de son vrai nom s'appelait Cyrus. Cet évêque, attaché à la foi orthodoxe, s'efforça de continuer l'œuvre de son prédécesseur Nonus, qui n'avait rien négligé pour enrayer les progrès du nestorianisme qui s'était implanté à Édesse, principalement pendant les premières années de l'épiscopat d'Ibbas (435-457). Son zèle était paralysé par l'enseignement des docteurs et des élèves de la célèbre École dite *des Perses*, qui, malgré la condamnation solennelle des erreurs de Nestorius au concile d'Éphèse, en 431, avaient toujours continué à professer les doctrines de cet hérétique.

Désespérant de rétablir l'orthodoxie dans son diocèse tant qu'il se trouverait en présence d'adversaires aussi influents, Cyrus s'adressa à l'empereur

[1] *Gli statuti*, p. 10.

Digitized by Google

Zénon, et à son instigation celui-ci supprima l'École, en 489. Les maîtres et les disciples, convaincus d'hérésie, furent expulsés de la ville. La plupart se retirèrent sur le territoire des Perses, et les principaux d'entre eux obtinrent des sièges épiscopaux dans cette région[1]. Un certain nombre se rendirent avec le docteur Narsai, directeur de l'École, à la ville de Nisibe qui, depuis qu'elle avait honteusement été cédée à Sapor par Jovinien, en 363, n'était plus rentrée en possession des Romains. L'évêque de la ville, le célèbre Bar-Çauma, un des plus fougueux défenseurs et un des plus ardents propagateurs du nestorianisme, était lui-même un ancien élève de l'École d'Édesse. Il accueillit avec empressement les nouveaux venus. A sa demande, Narsai continua à enseigner, et Bar-Çauma dicta les statuts de la nouvelle École dont il peut être regardé, avec le docteur Narsai, comme le fondateur[2].

Nous n'avons plus dans sa forme primitive le premier règlement rédigé par Bar-Çauma; mais il ne devait pas différer essentiellement de celui qui fut promulgué en 496, sous son successeur Osée, dans les circonstances que j'indiquerai plus loin.

[1] Voir à ce sujet la lettre de Siméon de Beït Arsam. *Bibl. or.*, t. I, p. 350; Duval, *Hist. d'Édesse*, *loc. cit.*

[2] S'il fallait en croire Aboulfaradj 'Abdallah Ibn aṭ-Ṭayyb, cité par Assémani (*Bibl. or.*, t. III, 2e partie, p. 927), il y aurait déjà eu précédemment à Nisibe une école fondée par saint Jacques, évêque de cette ville, à la tête de laquelle il aurait placé saint Ephrem. Cette école aurait été détruite, selon le même auteur, lors de la première occupation de Nisibe par les Perses.

Digitized by Google

Le premier directeur de l'École, le docteur Narsai, jouissait auprès de ses concitoyens d'une grande réputation de sainteté. Au dire des écrivains nestoriens, il aurait fait cesser par ses prières une peste qui ravageait la ville, et on aurait vu un ange lui dicter ses paroles lorsqu'il interprétait l'Ecriture sainte. Ces mêmes historiens ne tarissent pas d'éloges sur sa science et ses talents; ils l'appellent « le Docteur admirable, la Langue de l'Orient, le Poète de la religion chrétienne, la Harpe de l'Esprit-Saint », etc. Cette dernière appellation est même passée dans l'usage courant chez les Nestoriens [1].

Ses nombreux ouvrages, dont la doctrine est louée par ses coreligionnaires et dont la beauté du style est proclamée par tous les Syriens, sont malheureusement perdus pour la plupart.

Selon ʿEbedjésus de Nisibe [2], il avait composé des Commentaires sur la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, Josué, les Juges, l'Ecclésiaste, Isaïe, les douze petits Prophètes, Jérémie, Ézéchiel et Daniel. Il avait écrit, en outre, trois cent soixante discours métriques partagés en douze volumes dont quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous [3]. Il avait

[1] Les écrivains jacobites, par ironie sans doute, le surnomment le *Lépreux*.

[2] Pour ce qui concerne les œuvres de Narsai, voir ʿEbedjésus, apud Assémani, *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 55, 56; Wright, *Syriac literature*, 2e édit., p. 58 et suiv.

[3] Dans un ms. du Musée Borgia, à la Propagande [K, VI, 5] (Cf. Cersoy, *Zeitschrift für Assyriologie*, t. IX, p. 373), et dans des mss. de Berlin, Sachau 174-176, 219. (Cf. *Verzeichniss der Sachau'schen Sammlung syr. Handschriften*, Berlin, 1885.)

Digitized by Google

également rédigé de nombreux ouvrages liturgiques (hymnes, cantiques, explications, etc.), et un livre intitulé : *De la corruption des mœurs*, dans lequel il déplorait la dépravation de son siècle et adressait de vifs reproches à l'évêque Bar-Çauma, avec lequel il s'était brouillé au sujet d'une concubine que ce dernier avait amenée à Nisibe.

Peut-être serions-nous aujourd'hui moins prodigues d'éloges que les contemporains de Narsai pour les œuvres de ce maître. A en juger par le fragment de son *Discours sur saint Jean-Baptiste*, édité dans la Grammaire du P. Gismondi[1], nous lui reprocherions assurément sa prolixité; mais il faut reconnaître que son style est d'une parfaite correction, et à ce seul titre ses œuvres mériteraient de voir le jour[2].

La réputation de Narsai attira-t-elle à Nisibe un nombre considérable d'écoliers? Nous ne le savons par aucun témoignage formel des historiens; mais il est permis de le croire.

De ses nombreux disciples plusieurs lui succédèrent dans la direction de l'École. J'en parlerai tout à l'heure. Il en est un autre dont l'histoire nous a conservé le nom et dont il me faut dire un mot. Je veux parler du catholicos Mar Aba[3].

Mar Aba était Persan d'origine, il professait le magisme. Converti par un miracle, il reçut le bap-

[1] *Linguæ syriacæ grammatica*, Beyrouth, 1890.

[2] Nous croyons savoir que le P. Bedjan a l'intention d'éditer un certain nombre des discours de Narsai.

[3] Cf. *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 75; Wright, *Syriac lit.*, p. 117, 118.

Digitized by Google

tême à Ḥirta et passa de là à Nisibe pour y faire ses études. Plus tard, il se rendit à Édesse, où il apprit la langue grecque avec le célèbre docteur Thomas. Sous la direction de ce dernier, il se livra avec ardeur à l'étude de l'Écriture sainte et traduisit du grec en syriaque la liturgie de Nestorius et probablement aussi celle de Théodore de Mopsueste, qui composent (avec celle des Apôtres Mari et Addai) le missel dont les Nestoriens se servent encore actuellement, aussi bien que les Chaldéens ou Nestoriens convertis et rattachés à l'Église romaine. Thomas et Aba se rendirent à Constantinople. Ils furent mal accueillis dans cette ville à cause de leurs doctrines hérétiques. Prévoyant qu'ils allaient être contraints d'anathématiser Nestorius et ses partisans, ils s'enfuirent secrètement, et, au péril de leur vie, gagnèrent Nisibe, où Mar Aba enseigna dans l'École. A la mort du catholicos Paul, en 536, il fut élu pour lui succéder. Il fonda ou restaura alors l'École de Séleucie, dans laquelle il enseigna lui-même. Ayant eu le courage d'écrire et de prêcher contre la doctrine de Zoroastre, il attira sur lui la colère de Kosrau Ier, qui l'exila dans l'Aderbaidjan et détruisit l'église de Séleucie. Le catholicos eut l'audace de retourner dans cette ville. Il fut saisi par l'ordre du roi et jeté en prison. Il y mourut en 552. Ses disciples transportèrent son corps à Ḥirta et l'ensevelirent dans l'église.

ʿEbedjésus énumère les ouvrages suivants composés par Mar Aba :

IMPRIMERIE NATIONALE.

1° Une version intégrale de l'Ancien et du Nouveau Testament qu'il fit, sur le grec, à Édesse, de concert avec son maître Thomas. Il ne nous reste aucun fragment de cette version. C'est le seul exemple connu d'une tentative de revision des Écritures faite par les Nestoriens qui sont demeurés fidèles à la version Simple [ܦܫܝܛܬܐ];

2° Des commentaires sur la Genèse, les Psaumes, les Proverbes, et les Épîtres de saint Paul aux Romains, aux Corinthiens, aux Galates, aux Éphésiens, aux Philippiens, aux Hébreux;

3° Des homélies;

4° Des règles pour le psautier;

5° Des canons ecclésiastiques et une lettre synodale.

On a aussi de lui quelques hymnes. Un fragment de sa lettre synodale, cité par ʿEbedjésus, a été édité par Assémani[1]. Le texte complet vient d'être donné par le P. Bedjan à la suite d'une *Vie de Mar Aba* publiée dans le volume intitulé : *Histoire de Mar Jabalaha, de trois autres patriarches, d'un prêtre et de deux laïques, nestoriens*[2]. Nous avons trouvé nous-même, dans un manuscrit du Musée Borgia, à Rome, une autre lettre de Mar Aba que nous nous proposons de donner à la suite du texte de ses canons,

[1] *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 76, note 4.

[2] Paris, 1895 (en syriaque). — Les «trois autres patriarches» sont : Mar Aba, Mar Sabarjésus Ier et Mar Denḥa Ier. La prétendue histoire de ce dernier n'est autre chose que l'homélie publiée par nous dans le *Journal asiatique* (janv.-févr. 1895), ixe sér., t. V, p. 110 et suiv.

Digitized by Google

qui se rencontrent dans le *Recueil des synodes patriarcaux* dont nous préparons la publication.

Revenons un peu en arrière.

Du vivant même de Narsai, l'École de Nisibe avait été le théâtre de graves désordres intérieurs.

Tant que Bar-Çauma vécut, le règlement fut observé par tout le monde, mais non pas avec une égale bonne volonté. Après sa mort il fut négligé, et l'École commença à péricliter. Pour remédier à ce mal, quelques frères zélés se présentèrent à l'évêque Osée (aussi appelé Élisée), successeur de Bar-Çauma, et lui demandèrent d'édicter de nouveaux statuts. Osée les engagea à tracer eux-mêmes leur règlement, en s'inspirant de celui de Bar-Çauma et en s'aidant des conseils de Narsai, le docteur, et de Yônan, le scribe de l'École. Ils rédigèrent ainsi vingt et un statuts qui furent mis en vigueur et solennellement acceptés par les frères composant la congrégation, en la huitième année du règne de Kawad Ier, le 21 octobre 496. Ce second règlement nous est parvenu intégralement et forme la première des deux séries des statuts édités par M. Guidi. Dans la préface il est dit que le premier règlement avait été soustrait malicieusement de la bibliothèque et qu'on ne put en retrouver un seul exemplaire. Les nouveaux statuts devaient être substantiellement les mêmes que ceux de Bar-Çauma.

Si nous ajoutons foi au témoignage des écrivains nestoriens, Narsai eut une longue carrière. Après avoir enseigné dans l'École d'Édesse pendant vingt

Digitized by Google

ans, il aurait dirigé celle de Nisibe pendant cinquante et même soixante ans[1]. Mais on peut croire qu'il y a là une exagération et Narsai mourut probablement dans les vingt premières années du VI[e] siècle.

Il eut pour successeur dans la direction de l'École de Nisibe son neveu nommé Abraham[2], le fils d'une de ses sœurs.

Nisibe avait alors pour évêque Paul, disciple du patriarche Mar Aba. Il avait lui-même étudié et enseigné dans l'École, d'après le témoignage de Junilius Africanus, plus haut cité[3]. 'Ebedjésus lui attribue[4] des Lettres, une Controverse avec l'empereur, qui n'est probablement autre chose qu'un traité en faveur du nestorianisme adressé à Justinien, enfin un Commentaire sur l'Écriture sainte qui paraît être l'ouvrage même auquel Junilius fait allusion.

Sous son pontificat, alors que régnait Kosrau I[er] et peut-être même la première année du règne de ce prince[5], c'est-à-dire en 530, les membres de

[1] Bar-Hébréus, *Chronicon syr.*; Amrou, in *Vita Acaci*, cités par Assémani, *Bibl. or.*, t. III, 1[re] partie, p. 64.

[2] « Eique successere Abrahamus ipsius ex sorore nepos; dein Johannes ejus discipulus, post Josephus Huzita, auctor carminum enneasyllabarum » (Amrou, cité par Assémani, *Bibl. or.*, t. III, 1[re] partie, p. 64). Il n'y a aucune raison de croire que cet Abraham fût le même qu'Abraham le Mède, expulsé d'Édesse avec les autres membres de l'École, et mentionné par Siméon de Beit Arŝam.

[3] Voir ci-dessus, p. 43, n. 2.

[4] *Bibl. or.*, t. III, 1[re] partie, p. 87.

[5] Ainsi s'expliquerait la mention du règne sans indication d'an-

Digitized by Google

l'École firent une nouvelle déclaration solennelle par laquelle ils acceptaient de se soumettre aux règlements édictés par Mar Narsai. Le lecteur de l'École était alors le diacre Narsai[1].

Abraham avait composé, au témoignage de 'Ebedjésus[2], des Commentaires sur Josué, sur les Juges, sur les Rois, sur l'Ecclésiastique, sur Isaïe, sur les douze petits Prophètes, sur Daniel et sur le Cantique des cantiques, et probablement aussi des hymnes dont une est insérée dans le psautier nestorien, et faussement attribuée à son homonyme Abraham de Beit Rabban, avec lequel Assémani l'avait d'abord confondu[3]. A part cette hymne (qui à la rigueur pourrait bien être de Jean, son successeur[4]), aucun des ouvrages d'Abraham n'est parvenu jusqu'à nous.

Pendant qu'Abraham enseignait à Nisibe, il eut pour disciple et ami un homme qui peut être regardé comme une des gloires de l'École, et portait aussi le nom d'Abraham[5]. Il était originaire de Kaškar, aujourd'hui al-Wâsit. Après avoir fait ses

née, contrairement à ce qui a lieu dans tous les autres passages du document.

[1] *Gli statuti*, p. 26.

[2] *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 72.

[3] *Op. cit.*, p. 72; cf. p. 631, 708.

[4] Cf. Wright, *Syr. lit.*, p. 115, note 2.

[5] Cf. *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 93; Wright, *Syriac lit.*, p. 118 et suiv.; Thomas of Marga, t. I; p. CXXXIII et suiv.; éd. Budge, On trouve dans ce dernier ouvrage la traduction des règles monastiques d'Abraham; le texte a été édité par Maï, *Script. vet., nova Coll.*, t. X, p. 290 et suiv.

Digitized by Google

études à l'École, il s'en alla à Ḥirta et prêcha la foi aux habitants de cette ville. Plus tard il entreprit de visiter les monastères de l'Égypte et du Sinaï. A son retour, il se retira dans une caverne sur le mont Izla, près de Nisibe. De nombreux frères vinrent se joindre à lui et il fonda en cet endroit un des plus célèbres monastères de l'Orient, qui, par la suite, fut désigné sous le nom de Grand Couvent. Il est regardé avec raison comme le restaurateur de la vie monastique dans la Syrie orientale et la Perse, où ses disciples fondèrent à leur tour de nombreux couvents. Il réforma les mœurs des moines, qui s'étaient singulièrement relâchées depuis l'époque où saint Eugène avait implanté le monachisme en Mésopotamie.

Nous avons encore les règles qu'il écrivit pour le couvent d'Izla. Il mourut vers la fin du siècle.

Nous devons encore inscrire au nombre des disciples d'Abraham de Nisibe, un autre Abraham surnommé Bar-Qardaḥê (ܒܪ ܩܪ̈ܕܚܐ, *fils des forgerons*) qui nous est simplement connu par un passage d'Amrou[1] et par la liste de ses œuvres donnée dans le *Catalogue* de ʿEbedjésus[2]. Elle comprend des homélies, des discours consolatoires (pour l'office des défunts), des sermons et une lettre contre un certain Šisban [ܫܝܫܒܢ], probablement un mage.

[1] *Apud* Assémani, *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 81. — Selon cet auteur il aurait enseigné dans l'École de Nisibe, après y avoir fait son éducation.

[2] *Ibid.*, p. 223.

Digitized by Google

Le catholicos Jésusyab Ier, qui succéda en 581 à Mar Ézéchiel, avait aussi été élevé à Nisibe sous la direction d'Abraham[1]. Il était originaire du Beit ʿArabayé. Après avoir quitté l'École, il devint évêque d'Arzoun. Il sut s'insinuer dans les bonnes grâces du roi Hormizd IV, par l'influence duquel il fut choisi pour patriarche. Kosrau II, fils et successeur d'Hormizd, lui témoigna aussi ses faveurs et l'employa plus d'une fois comme agent diplomatique.

Il prit part aux négociations à la suite desquelles l'empereur Maurice donna sa fille Marie en mariage à Kosrau. Le roi arabe de Ḥirta (aujourd'hui al-Ḥîrah), Abou Qabous Nouʿman ibn al-Moundir, récemment converti au christianisme avec toute sa famille, tenait également Jésusyab en haute estime. Ce patriarche mourut en 595, au cours d'une visite pastorale, à Ḥirta même, dans un couvent fondé par Hind, fille de Nouʿman. Son œuvre littéraire n'était pas considérable[2]. Nous avons encore ses trente-deux Questions relatives aux Sacrements, dont Assémani a publié quelques fragments[3], et les actes du synode qu'il tint en 588, conservés dans le *Synodicon orientale* plus haut mentionné. Il avait aussi composé un traité contre Eunomius, un autre contre un évêque hérétique, c'est-à-dire monophysite, et une Apologie, vraisemblablement une défense de

[1] Amrou, cité par Assémani, *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 109.

[2] Cf. *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 108; Wright, *Syr. lit.*, p. 129, 130.

[3] *Catal. Bibliothecæ Vaticanæ*, t. III, p. 289.

Digitized by Google

ses doctrines, adressée à l'empereur Maurice. Ces trois ouvrages sont perdus.

Un ouvrage dont nous avons eu la bonne fortune de trouver un exemplaire, le *Livre de la Chasteté*, composé à la fin du VIII[e] siècle par Jésusdenaḥ, métropolitain de Bassorah[1], mentionne quelques personnages célèbres dans l'église nestorienne qui furent aussi élevés dans l'École de Nisibe vers l'époque qui nous occupe. Ce sont :

Bar-ʿIdta, qui fut le condisciple d'Abraham de Kaškar, et plus tard le premier de ses disciples. Après la mort d'Abraham, il fonda lui-même, dans la montagne de Marga, un couvent célèbre qui réunit jusqu'à 400 moines. Il avait écrit une Histoire ecclésiastique souvent citée par Thomas de Marga[2];

Mar Yônan, d'abord esclave d'un mage de Pheroukh-abad[3], qui, après avoir étudié dans l'École, se fit moine à Izla et reçut l'habit des mains de Dadjésus, successeur d'Abraham de Kaškar[4]. Ce Dadjésus lui-même, qui quitta l'école d'Arbèle pour se rendre au monastère d'Izla, avait fait ses premières études à Nisibe[5]. Il avait écrit plusieurs homélies et un traité de la vie monastique. Il annota le *Paradis des moines occidentaux*, et quelques autres ouvrages ascétiques.

[1] *Le Livre de la Chasteté*, publié et traduit par J.-B. Chabot, Rome, 1896; n° 15, texte syriaque, p. 9.

[2] Cf. Wright, *Syr. lit.*, p. 131.

[3] ܦܪܘܟ ܐܒܕ; peut-être une faute pour Peroz-abad (?)

[4] *Le Livre de la Chasteté*, n° 27; texte, p. 16.

[5] *Op. cit.*, n° 38; texte p. 24.

Digitized by Google

Nous avons encore les nouvelles règles qu'il établit pour le grand couvent d'Izla[1].

Le même ouvrage parle aussi d'un certain Abraham, originaire de Behqawad (ܒܗܩܘܕ) dans le Beit Aramayê qui, après avoir commencé ses études dans son pays natal, vint les achever à Nisibe, où il enseigna pendant quelque temps avant de se faire moine au couvent d'Izla[2]. Plus tard, sur l'ordre de son maître Abraham de Kaškar, il accepta de professer dans l'école de Beit Sahdê (Maison des martyrs), fondée à côté de Nisibe par le diacre Élisée[3] et achevée par le docteur et interprète Abimélek, qui vivait du temps du catholicos Ézéchiel[4]. Abimélek avait été contraint d'accepter ces fonctions par l'évêque de Nisibe, Élias, probablement le prédécesseur de Siméon dont il sera question plus loin. Abraham est qualifié de martyr par ses coreligionnaires. Il semble que ce personnage, qui n'est pas mentionné ailleurs, doive être distingué d'Abraham Bar-Qardaḥê avec lequel j'avais cru d'abord pouvoir l'identifier.

La date de la mort du second directeur de l'École de Nisibe est inconnue. Nous savons, par le témoignage plus haut cité de l'historien Amrou, qu'il eut pour successeur immédiat un autre disciple de Nar-

[1] Dans le ms. du Musée Borgia d'après lequel nous les avons transcrites. Cf. Wright, *Syr. lit.*, p. 131.

[2] *Le Livre de la Chasteté*, n° 42; texte, p. 26.

[3] *Op. cit.*, n° 41.

[4] D'après Amrou, cité par Assémani, *Bibl. or.*, t. II, p. 413.

Digitized by Google

sai, nommé Jean[1], qui écrivit des Commentaires sur l'Exode, le Lévitique, les Nombres, Job, Jérémie, Ézéchiel et les Proverbes. Ces ouvrages sont perdus de même que ses traités de controverse contre les mages, les juifs et les hérétiques (probablement les monophysites). Il avait aussi rédigé un volume de Questions sur l'Ancien et le Nouveau Testament et composé diverses hymnes[2]. Il vécut au moins jusqu'en l'année 579; c'est ce que nous pouvons déduire du titre d'un discours qu'on lui attribue: *Sur la peste de Nisibe et la mort de Kosrau Ier Anošarwân*[3]. Il s'agit du terrible fléau qui désola cette contrée sous les patriarches Joseph et Ézéchiel, depuis 552 jusqu'à 578, à l'occasion duquel furent institués trois jours de pénitence encore aujourd'hui observés dans l'église nestorienne et appelés « Rogations des Ninivites ».

Jean eut pour successeur dans la direction de l'École un autre disciple de Narsai, Joseph, surnommé Houzaya, du nom de son pays d'origine, la région d'al-Ahwâz ou Khouzistan, et qu'Assémani[4] confond encore avec un autre Joseph appelé Ḥazzaya, c'est-à-dire de Ḥazza ou Arbèle. Joseph Houzaya n'était probablement pas l'*interprète*, mais le *lecteur*

[1] Assémani l'avait confondu tout d'abord avec Jean de Beit Rabban, attribuant à celui-ci les ouvrages de Jean de Nisibe. *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 72. Cf. p. 631, 708.

[2] 'Ebedjésus *apud* Assémani, *loc. cit.*

[3] Cf. Wright, *Syr. lit.*, p. 115.

[4] *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 100. Cf. Wright, *Syr. lit.*, p. 128, note 1.

Digitized by Google

de l'École. Du moins, il n'est fait mention, parmi ses ouvrages, d'aucun commentaire sur l'Écriture sainte. Par contre, on lui attribue un Traité de grammaire, le plus ancien dont il soit question dans l'histoire de la littérature syriaque[1], et un livre sur les « mots équivoques », c'est-à-dire qui s'écrivent avec les mêmes lettres tout en ayant un sens différent[2]. Il est aussi présenté comme l'inventeur du système de ponctuation et de vocalisation en usage chez les Nestoriens, élaboré à l'instar des signes massoréthiques et peut-être avec l'aide ou les conseils des Juifs qui avaient aussi à cette époque une école à Nisibe[3]. Bar-Hébréus, historien jacobite dont le témoignage peut être suspecté lorsqu'il parle des Nestoriens, l'accuse d'avoir changé l'ancienne prononciation édessénienne ou occidentale, qui aurait été conservée par les jacobites, pour introduire la prononciation orientale encore maintenant en usage chez les Chaldéens[4].

Joseph Houzaya mourut certainement avant l'année 580, époque de la mort du patriarche Ézéchiel sous lequel, au témoignage d'Amrou[5], Ḥanana, successeur de Joseph, gouvernait déjà l'École.

Cet Ḥanana, originaire de l'Adiabène, s'est rendu

[1] Il existe dans un ms. de Berlin, Sachau 226, 4.

[2] Cf. Bar-Hébréus, *Œuvres grammaticales*, édit. par Martin, t. II, p. 77.

[3] Cf. Assémani, *Bibl. or.*, t. III, 2e partie, p. 928.

[4] *Chron. eccles.*, t. II, p. 78; cf. *Bibl. or.*, t. II, p. 407.

[5] *Apud* Assémani, *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 81.

Digitized by Google

célèbre par ses innovations. Il vécut jusque sous le patriarcat de Sabarjésus (596-604). Il abandonna dans ses interprétations scripturaires les sentences de Théodore de Mopsueste pour suivre certaines opinions de saint Jean Chrysostome. Son enseignement fut le point de départ d'une période de luttes intestines dans l'église nestorienne, dont les monophysites surent habilement profiter, grâce surtout à l'influence de la reine Širin et du fameux Gabriel de Singar, physicien de la cour.

Les doctrines de Ḥanana, mises au jour sous le patriarcat d'Ézéchiel et déjà censurées par le catholicos Jésusyab d'Arzoun, furent solennellement condamnées dans le synode tenu par Sabarjésus, en 596[1].

Le catholicos Sabarjésus Ier avait lui-même fait son éducation à l'École de Nisibe, sous la direction d'Abraham, successeur de Narsai. Il était originaire de Perôz-abad et avait commencé par être pasteur de troupeaux. Il devint évêque de Laschoum et, à la mort de Jésusyab d'Arzoun, il fut élu patriarche par la faveur de Kosrau II. Il était alors âgé de quatre-vingts ans. Sa biographie éditée par le P. Bedjan[2] est malheureusement plus légendaire que historique. On lui attribue une Histoire ecclésiastique dont il ne nous reste aucun fragment. L'existence même de cet ouvrage est fort douteuse[3].

[1] Cf. *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 81.

[2] Dans l'ouvrage cité plus haut [p. 50. n. 2], pp. 288-332.

[3] Cf. Guidi, *Zeitschr. d. deutsch. Morgenl.*, t. XL, p. 559; Wright, *Syr. lit.*, p. 133.

Digitized by Google

Nous avons les Actes de son synode, suivis d'une lettre qu'il adressa aux moines du couvent de Bar-Qîṭî.

La condamnation des doctrines de Ḥanana n'empêcha point leur diffusion. Elles trouvèrent un ardent défenseur en la personne de Joseph de Ḥazza, auteur excessivement fécond qui, au dire de ʿEbed-jésus[1], aurait composé 1900 traités. Mais cet écrivain n'appartient point à l'École de Nisibe[2].

Les ouvrages de Ḥanana ne nous sont malheureusement connus que par l'énumération de ʿEbed-jésus[3]. Elle comprend des Commentaires sur la Genèse, Job, les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques, les douze petits prophètes, l'Évangile selon saint Marc, et les Épîtres de saint Paul; une exposition du symbole de Nicée, une autre de la liturgie sacramentaire, et divers discours ou antiennes relatifs à certaines fêtes de l'année.

Un détail intéressant nous a été conservé par Amrou[4] à propos de Ḥanana. L'École comptait alors, nous dit l'historien, 800 disciples.

Mais le grand nombre des écoliers n'était pas propre à assurer le bon ordre ni à favoriser l'application des règlements.

[1] *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 100. Assémani le confond, comme je l'ai dit, avec Joseph Houzaya (cf. ci-dessus, p. 58).

[2] Cf. Wright, *Syr. lit.*, p. 128.

[3] *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 83-84. Cf. Wright, *Syr. lit.*, p. 127 et suiv.

[4] Amrou in *Vita Ezechielis*, cité par Assémani, *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 81.

Digitized by Google

En 590, la douzième année du règne d'Hormizd IV, par conséquent entre le mois de février et le mois de juin, de nouveaux règlements furent établis pour l'École par Ḥanana et sanctionnés par le métropolitain de Nisibe, qui était alors Siméon.

Malgré ce nouveau règlement, la prospérité de l'École n'allait point grandissant, sa réputation dans la ville même de Nisibe était déplorable.

En 602, le métropolitain Aḥadaboubi, successeur de Siméon, ému du péril que courait cet établissement, engagea quelques frères zélés à rechercher les anciennes règles dont les exemplaires avaient de nouveau disparu. Pour obéir à ses conseils, ceux-ci réunirent ensemble les règlements rédigés sous l'épiscopat d'Osée (en 496) et ceux promulgués douze ans plus tôt par Siméon; et ils firent précéder ce nouveau code de la notice historique qui nous a fourni la plupart des renseignements grâce auxquels nous avons pu ainsi retracer brièvement l'histoire de l'École pendant les cent premières années de son existence[1].

Avant de poursuivre cette histoire à travers les siècles suivants, arrêtons-nous à l'examen des règle-

[1] Les canons de l'École de Nisibe ont été traduits en arabe, au XI[e] siècle, par Aboulfaradj Ibn aṭ-Ṭayyb, mais, comme le fait observer Guidi (*Gli statuti*, p. 5), « la sua traduzione è ben lontana dal corrispondere esattamente all' originale. Poichè non solo la parte narrativa è totalmente omessa, ma gli stessi canoni sono più presto abbreviati che tradotti ». De là vient qu'Assémani, qui ne connaissait que cette traduction arabe, a parlé assez inexactement de l'École de Nisibe (*Bibl. or.*, t. III, 2[e] partie, p. 928).

Digitized by Google

ments eux-mêmes et voyons ce qu'était la vie scolaire au VI[e] siècle.

II

L'École, établie dans un monastère, constituait une véritable corporation ou congrégation qui jouissait de certains droits et de nombreux privilèges.

Elle était dirigée par un supérieur appelé simplement Rabban (ܪܒܢ, *magister noster*), titre qui était aussi donné aux docteurs, parmi lesquels le supérieur était choisi (I, 1)[1] et principalement à l'*Interprète*, sans doute parce que ce dernier était le plus souvent appelé à remplir les fonctions de supérieur.

L'administration était confiée à un « majordome ». C'est la traduction littérale du titre que portait ce personnage dans la langue syriaque [ܪܒ ܒܝܬܐ ou simplement ܪܒܒܝܬܐ]. — Le majordome, placé sous les ordres du supérieur, était tout à la fois ce que nous appellerions aujourd'hui l'économe, le préfet de discipline et le bibliothécaire de l'École. Il était élu pour un an par l'assemblée des frères.

[1] Ces chiffres désignent le canon auquel il est fait allusion; le chiffre I indique la série édictée en 476, sous Osée; le chiffre II, la série mise en vigueur en 590, sous Siméon. Bien que rédigées à un siècle de distance, ces deux séries nous montrent que l'organisation de l'École n'avait pas changé en principe. Les règles de discipline sont seules plus explicites. Nous croyons donc pouvoir les confondre dans cet exposé. Il est clair que nous ne donnons pas la traduction littérale, mais seulement le sens des règles auxquelles nous renvoyons.

Digitized by Google

Son élection devait se faire sans trouble ni désordre, sans cabale. On choisissait pour ces fonctions un homme probe, capable de bien gérer les affaires de la congrégation, qui ne se laissât point entraîner par ses fantaisies, et qui, dans sa conduite, ne fît point acception de personne quand il s'agissait de punir ou de récompenser.

D'ailleurs il ne pouvait rien faire d'important sans l'assentiment d'un conseil composé du supérieur et des principaux frères [ܐܚ̈ܐ, ܐܚ̈ܐ ܡܝ̈ܩܪܐ ܡܥ̈ܠܝܐ] (I, 2).

C'est à lui qu'il incombait de recueillir les aumônes destinées aux frères indigents, soit pour leur nourriture, soit pour les aider en justice lorsqu'ils avaient des procès (II, 3).

Le majordome était astreint plus que tout autre à se conformer au règlement. S'il était convaincu de l'avoir enfreint, il devait payer au profit du trésor de l'École une amende de 10 dinars d'or, et il était ignominieusement chassé de la ville (I, 22).

Il est probable qu'un certain nombre de frères [ܐܚ̈ܐ], — c'est le terme par lequel le règlement désigne les membres de l'École — partageaient avec l'économe le soin de veiller au bon ordre et à la discipline. Mais le règlement n'est pas très explicite sur ce point.

Il ne nous donne non plus malheureusement qu'une idée générale de l'organisation des études.

Nous pouvons en déduire qu'il y avait deux principaux docteurs, dont l'un portait le titre d'*Interprète*

Digitized by Google

(ܡܦܫܩܢܐ), et l'autre celui de « maître de lecture » (ܡܩܪܝܢܐ). L'École de Nisibe paraît avoir été de tout temps une école spéciale de théologie, à la différence d'autres écoles syriennes, particulièrement des écoles jacobites, où l'on donnait une plus large part aux études profanes, principalement à la philosophie péripatéticienne.

Dans certains passages des statuts il est question des ܒܕܘܩܐ, littéralement « ceux qui scrutent »; des ܡܗܓܝܢܐ « ceux qui font méditer »; du ܣܦܪܐ « scribe » de l'École. — Étaient-ce là des termes honorifiques accordés à ceux qui avaient achevé le cours de leurs études? Ces termes désignaient-ils des maîtres spéciaux, sorte de répétiteurs qui enseignaient sous la direction des docteurs? S'appliquaient-ils à certaines leçons données par les docteurs eux-mêmes? Je ne saurais le dire avec certitude, ces mots ayant diverses acceptions dans la langue syriaque.

Les ܡܗܓܝܢܐ étaient peut-être chargés da'pprendre à lire correctement, et le ܣܦܪܐ, celui qui avait pour mission d'enseigner l'art de bien écrire.

Le terme de ܡܩܪܝܢܐ paraît désigner spécialement le professeur chargé du cours de chant liturgique [ܡܩܪܝܢܐ ܕܡܫܡܫܢܘܬܐ]; il enseignait également la manière de réciter l'office et, d'une façon générale, tout ce qui avait rapport aux fonctions chorales. Tous les élèves n'étaient point admis à suivre ce cours, mais seulement ceux qui avaient des dispositions spéciales, et après qu'ils avaient passé un

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

examen devant le majordome et les principaux frères (II, 15).

Dans d'autres écoles, moins importantes que celle de Nisibe, les fonctions d'interprète et de maître de chant étaient cumulées par un même individu.

Le rôle de l'*Interprète* se devine par la signification même de son nom. Il expliquait l'Écriture sainte. A l'origine de l'École, cette explication se donnait à l'aide des Commentaires de Théodore de Mopsueste, qui avaient été traduits du grec en syriaque, du vivant même de leur auteur, par les plus célèbres docteurs de l'École d'Édesse[1]. On sait que chez les Nestoriens Théodore porte le titre d'Interprète par excellence. Peut-être se servait-on aussi des Commentaires de saint Ephrem[2]. Par la suite, les nombreux commentaires rédigés par les premiers maîtres de l'École de Nisibe, et mentionnés plus haut, durent aussi servir de base aux explications de leurs successeurs.

Quels étaient les auteurs dont les écrits faisaient, avec l'Écriture sainte, l'objet des explications? Il se-

[1] Cf. J.-B. Chabot, *Note sur le Commentaire de Théodore de Mopsueste sur l'Évangile selon saint Jean; Journ. asiat.*, IXe série, t. IV, p. 188 (juillet-août 1894). — Cette assertion s'appuie sur de nombreux passages de conciles nestoriens, où il est dit expressément qu'on doit suivre Théodore dans l'interprétation de l'Écriture; entre autres de ceux de Mar Aba (544), de Jésusyab Ier (588), de Sabarjésus Ier (596). Les témoignages sont cités par Assémani, *Bibl. or.*, t. III, 2e partie, p. 227.

[2] Cf. *Bibl. or.*, t. III, 2e partie, p. 941.

Digitized by Google

rait intéressant de le connaître. Mais, ici encore, nous sommes réduits à des conjectures. Bar-Hébréus nous a conservé la liste des auteurs qu'on expliquait dans les écoles jacobites. Un semblable document n'existe pas pour les écoles nestoriennes. D'ailleurs la liste de ces ouvrages a dû varier, ou plutôt s'accroître avec le temps. Lors de la fondation de l'École de Nisibe, les écrivains qui pouvaient être acceptés par les Nestoriens n'étaient pas nombreux. Les ouvrages de leurs propres docteurs vinrent successivement en grossir la liste.

Le cours des études durait trois ans. Nous le savons par un passage du *Nomocanon* de 'Ebedjésus, qui donne précisément ce texte comme un canon de l'École de Nisibe, attribution sur laquelle il y aurait lieu de faire quelques réserves[1]. Voici ce passage traduit par Assémani :

Scribant autem anno primo primam partem Sessionum[2], et librum Pauli, et Pentateuchum. Qui vero Chorum instruit cantus, is doceat Threnos defunctorum una cum lectione quam in tabula tradit. Anno secundo scribant secundam partem Sessionum et Psalterium Davidis et Prophetas : lectionique quam in tabula tradunt, adjungant Hymnos sacramentorum. Anno tertio scribant tertiam partem Sessionum

[1] *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 939. Ce canon indique les diverses époques auxquelles commencent les cours; or, dans l'École de Nisibe, le temps des vacances est fixé d'une manière invariable par les statuts. Il semble qu'ici il s'agit d'un canon qui doit s'appliquer indistinctement à toutes les écoles.

[2] ܡܘܬܒܐ, parties de l'office qui correspondent aux *καθίσματα* des Grecs, et ainsi appelées parce qu'on les récitait assis.

Digitized by Google

et novum Testamentum, et cum tabula lectionum tradant Odas.

Celui qui, après avoir achevé le cours de ses études, paraissait suffisamment instruit pour enseigner les autres, recevait parfois du supérieur l'ordre d'aller faire l'école; sans doute dans les villages ou les nombreux petits couvents qui s'élevaient de tous côtés aux environs de Nisibe. Quand il refusait d'accepter cette mission « à cause de ses relations dans l'École ou en ville », il était chassé de la congrégation et expulsé de la ville (II, 7). Les cas d'exclusion étaient nombreux, comme on le verra tout à l'heure. Quand quelqu'un, après être sorti de l'Ecole, était jugé digne d'y être admis de nouveau, il ne retrouvait pas immédiatement la jouissance de ses anciens privilèges, qui étaient les mêmes que ceux des clercs. Toutefois on pouvait lui accorder un peu plus d'honneur qu'aux simples laïcs.

En principe, les cours étaient gratuits, semble-t-il; il n'est, du moins, nulle part question de la rétribution scolaire; mais les écoliers devaient, par leurs propres ressources, pourvoir à leur entretien. Ceux qui étaient pauvres pouvaient gagner, par leur travail pendant le temps des vacances, de quoi subvenir à leurs besoins au cours de l'année scolaire. Les vacances avaient une durée variable, selon que les écoles jouissaient de revenus plus ou moins considérables au moyen desquels elles pouvaient aider leurs écoliers[1]. A Nisibe, elles duraient trois mois, du

[1] Le canon cité plus haut, conservé par 'Ebedjésus, débute ainsi :

Digitized by Google

commencement d'août à la fin d'octobre (I, 5). Il est recommandé aux écoliers qui travaillent pendant ce temps de se montrer honnêtes et consciencieux, et de ne pas enfreindre les conditions de leurs contrats, de peur que leur indélicatesse ne tourne au détriment de la réputation de l'École. Ceux qui, à cause de leur faiblesse ou de quelque infirmité, ne pouvaient travailler assez pour subvenir à leurs besoins devaient s'adresser au majordome, qui les aidait dans la mesure du possible. Il leur était rigoureusement interdit d'aller mendier aux portes. Ceux qui agissaient de la sorte étaient à jamais chassés de l'École et de la ville (II, 4).

Le règlement, sobre de détails sur l'organisation des études, s'étend, par contre, fort longuement sur la discipline et les mœurs des écoliers.

Celui qui se présentait à l'École pour la première fois n'était admis définitivement que quand le majordome et le conseil des frères le jugeaient opportun, et après qu'il avait pris connaissance des statuts, qu'on devait d'ailleurs lire publiquement tous les ans, selon l'usage antique, « pour l'encouragement des écoliers vertueux et pour la confusion des gloutons et des paresseux ». Le nouveau venu devait promettre d'observer le célibat (I, 1).

« Anno primo ponatur sessio, ubi scholaribus victus adest, feria secunda post Dominicam cujus antiphona incipit : *Post resurrectionem tuam* (3ᵉ dim. après Pâques). Ubi vero in schola alimenta non dantur, sed labore opus habent scholares ut victum sibi comparent, feria secunda post Dominicam cujus antiphona : *Non ex vivis* (2ᵉ dim. de l'Été).

En réalité, pendant leur séjour dans l'École, les étudiants menaient la vie monastique, dans des conditions un peu spéciales.

Il est probable que plus d'un se laissait rebuter par les difficultés et les désagréments qu'il fallait subir; car, à Nisibe, la journée d'un écolier était longue et laborieuse. Le soir, après le chant des psaumes, chacun gagnait la cellule où il logeait, et le matin, au chant du coq, tous devaient se rendre à la salle d'étude pour y prendre la place qu'ils gardaient jusqu'au soir. Il y avait deux rangs distincts de sièges: en arrière ceux des prêtres, en avant ceux des écoliers qui ne l'étaient pas (I, 9).

On exigeait une grande assiduité et une application persévérante.

Les frères inscrits comme écoliers ne doivent cesser d'écrire, d'étudier, d'assister aux explications qui se donnent dans l'École, de s'exercer au chant, sans un motif grave (I, 8). Ceux qui manquaient aux leçons sans une bonne raison étaient sévèrement blâmés par les chefs de cellules [ܪ̈ܫܝ ܩܠܝ̈ܬܐ] et, s'ils n'écoutaient pas ceux-ci, par le majordome.

Ils étaient aussi tenus d'assister à l'office des défunts et aux vigiles solennelles. Ceux qui s'en exemptaient, hors le cas de maladie ou de nécessité grave et urgente, recevaient un blâme en présence de toute la congrégation (II, 11).

La paresse n'était pas le propre des disciples. On avait prévu le cas où les maîtres manqueraient à leurs obligations. J'ai indiqué la sanction pécuniaire portée

Digitized by Google

contre le majordome qui négligeait son office. Les docteurs qui, sans la permission du supérieur, et hors le cas de maladie, omettaient de faire les leçons auxquelles ils étaient astreints par le règlement, étaient privés des revenus auxquels ils avaient droit et étaient exclus du Conseil de l'École (I, 20).

Personne n'ignore que la cupidité, aussi bien que la paresse, est un défaut fréquent chez les Orientaux, et que l'amour de l'argent est le plus souvent le mobile de leurs actions. Les écoliers de Nisibe n'étaient point exempts de ces vices qui semblent inhérents à la nature orientale.

La règle avait prévu divers cas, sans doute les plus fréquents, qui amenaient l'exclusion de ceux qui se seraient laissé entraîner par ce penchant. Le frère qui avait trouvé un objet perdu et ne le faisait pas savoir au majordome, pour que celui-ci le proclamât devant toute l'assemblée et que le propriétaire de la chose pût ainsi réclamer son bien, devait être châtié comme il le méritait et chassé de la ville (I, 14).

Il en était de même de celui qui empruntait un livre soit pour le lire, soit pour le copier, et qui ne le rendait pas de lui-même au majordome quand celui-ci oubliait de le lui réclamer (I, 14).

Quelques écoliers avaient d'ailleurs trouvé un moyen fort simple pour s'éviter la peine de copier les livres dont ils avaient besoin. Ils empruntaient à la bibliothèque[1] les livres laissés à l'École par un des

[1] La Bibliothèque de l'École dut acquérir, avec le temps, une

Digitized by Google

frères défunts, grattaient le nom de celui-ci et mettaient le leur à la place. Quiconque était surpris grattant ou changeant le nom d'un défunt sur un livre était inexorablement chassé de l'École et de la ville; à plus forte raison, ceux qui l'avaient tout simplement dérobé (II, 8).

Dans une école où les disciples étaient obligés de vivre en commun et de passer ensemble à peu près tout le temps de la journée, de pareils méfaits ne pouvaient guère avoir lieu sans la complicité au moins tacite des compagnons voisins. Quiconque était convaincu d'avoir eu connaissance de la faute d'un autre frère, et ne l'avait pas dénoncé au majordome, était puni comme le coupable lui-même (I, 15). Si toutefois celui qui avait connaissance d'une faute avertissait charitablement le coupable et que celui-ci vînt à résipiscence, le premier ne devait point le dénoncer.

On a vu que les frères, en entrant à l'École, n'abdiquaient pas la propriété de leurs biens, quand ils en avaient. Celui dont le pécule était plus que suffisant pour ses besoins et qui consentait à prêter son superflu, devait se contenter du taux d'intérêt admis par l'Église et ne pas se livrer à l'usure, afin que son avarice ne tournât pas au déshonneur de

fort belle collection d'ouvrages, principalement des auteurs nestoriens. C'est probablement en majeure partie avec les restes de cette bibliothèque que 'Ebedjésus, métropolitain de Nisibe, put composer, au commencement du XIVe siècle, son célèbre et si précieux *Catalogue des écrivains ecclésiastiques*.

Digitized by Google

l'École (I, 6). Le taux est indiqué. On pouvait prendre un pour cent par an [1].

Mais tous les écoliers n'étaient pas en mesure de prêter. Il y en avait — et il semble que ce fût le plus grand nombre — qui étaient pauvres et qui, comme il a été dit, devaient travailler pour subvenir à leurs besoins et aux frais de leur éducation. La pratique du commerce ou l'exercice d'un métier étaient sévèrement interdits aux étudiants (I, 5), excepté à ceux de cette dernière catégorie, et encore étaient-ils astreints à certaines règles.

D'abord ils ne pouvaient s'y livrer que pendant le temps des vacances. Ceux qui, pendant les trois mois de leur durée, voulaient pratiquer le commerce, devaient sortir de la ville et aller en d'autres lieux; car, dans l'intérieur de la cité, le commerce était réservé aux *fa'lê* [ܦܥܠܐ], qui constituaient probablement une sorte de corporation ou de syndicat analogue à ceux dont nous connaissons l'existence dans d'autres villes grecques en Syrie. Les frères pouvaient toutefois exercer, à Nisibe même, un honnête métier (I, 5).

Quelques écoliers cherchaient à se procurer l'argent nécessaire en donnant des leçons particulières aux enfants de la ville. Un article du règlement interdit cet usage, parce que, est-il dit, ceux qui se livrent à l'étude de la science ne doivent point être distraits par des occupations étrangères. Il est ce-

[1] ܗܩܛܘܣܛܐ ܚܕܐ = ἡ ἑκατοστή.


Digitized by Google

pendant permis aux frères âgés ou faibles, incapables de travailler, d'instruire deux ou au plus trois enfants. Si on les surprend avec un plus grand nombre, eux et leurs élèves seront exclus de l'École (II, 12).

J'ai dit qu'il fallait se rappeler les origines de l'École pour bien comprendre certaines règles de ses statuts. Cela est vrai surtout pour le 4e article du premier règlement, très probablement un des points établis dès le début par Bar-Çauma lui-même. Cet article interdit sévèrement aux frères d'entrer dans le pays des Romains sans la permission du majordome, soit sous prétexte de pratiquer le commerce, soit sous prétexte « de doctrine ou de prière », ce qui veut dire, je pense, qu'on ne pouvait ni fréquenter les écoles de ce pays qui devaient évidemment être regardées par les Nestoriens comme des foyers d'hérésie, ni se rendre en pèlerinage à quelque sanctuaire célèbre où l'on était exposé à se trouver en contact avec les hérétiques. Il ne convenait pas d'accorder la permission d'aller sur le territoire des Romains pour y faire le commerce; cela était contraire aux règles et à l'esprit de la congrégation. Celui qui y était allé ne devait régulièrement plus être reçu dans l'École. Toutefois, si le majordome et les frères jugeaient bon d'user de miséricorde envers lui et de l'admettre malgré sa faute, on commençait par l'admonester sévèrement et par confisquer au profit du trésor de l'École tout le fruit de son commerce. L'indulgence cependant pouvait encore aller plus loin. Si la chose n'avait pas

Digitized by Google

fait scandale et n'était pas divulguée, si l'écolier avait une bonne réputation dans l'École et dans la ville, la confiscation ne s'appliquait qu'à la moitié de ses biens.

Ceux qui étaient allés chez les Romains sous prétexte de s'instruire et de prier pouvaient aussi être admis de nouveau dans la congrégation, après avoir été sévèrement admonestés et blâmés et après avoir promis par écrit de ne plus contrevenir à cet article du règlement. Ces tolérances ne s'appliquaient qu'à la première faute. Après un second voyage, les récidivistes étaient inexorablement et définitivement chassés de la congrégation.

Les articles des statuts relatifs à l'obligation pour les écoliers d'habiter en commun, à l'intérieur du monastère, sont nombreux et explicites.

Les frères qui viennent à l'École, est-il dit, ne pourront habiter séparément un ou deux dans une cellule, mais ils doivent vivre tranquillement tous ensemble.

Il leur était interdit de loger en ville tant qu'il y avait de la place dans les cellules de l'École (II, 2).

A chacune de ces cellules était préposé un chef [ܪܫ ܩܠܝܬܐ] qui en avait la surveillance et jouissait d'une certaine autorité sur les frères qui y logeaient (II, 5).

Ceux qui habitaient une même cellule devaient aussi prendre leur nourriture en commun et dans leur cellule même (II, 9). Il leur était interdit, tant

Digitized by Google

qu'ils étaient dans l'École, de manger dans les boutiques ou les auberges, ou de prendre leurs repas dans les jardins et les vergers (II, 16).

Ils ne pouvaient non plus, sans la permission du majordome, passer la soirée en ville ni y prendre part aux festins des jours de fête [ܠܡܐܟܠ ܕܘܒܪ̈ܐ] (II, 13). L'infraction à cette règle constituait un cas d'exclusion. Et comme il arrivait parfois que les écoliers cherchaient, sous divers prétextes, à éluder ces dispositions et à éviter les désagréments de la vie commune, on avait statué qu'un disciple ne pourrait sous prétexte de perfection abandonner le couvent, où il était tenu de vivre avec ses frères, pour aller se bâtir une cellule en ville ou à proximité de la ville. S'il avait le désir de mener une vie plus parfaite, il devait se retirer dans un monastère ou dans le désert (II, 4).

Il arrivait parfois que les délinquants ne se soumettaient pas de bon gré aux peines prononcées contre eux par le majordome et le conseil des frères. — Quiconque n'acceptait pas la sentence, où se refusait à subir la peine édictée contre lui, et qui, pour en être exonéré, avait recours au patronage des séculiers étrangers à l'École ou du clergé de la ville, était considéré comme un révolté et devait être chassé de la congrégation, alors même que sa faute eût été légère (I, 21).

Ceci montre que l'École était exempte de la juridiction épiscopale, privilège qui fut, d'ailleurs, en divers temps, accordé à un grand nombre de monas-

Digitized by Google

tères et d'établissements scolaires[1]. Cela résulte également d'un autre article du règlement qui décide que le frère qui a un procès, soit avec un de ses compagnons, soit avec une autre personne, ne peut recourir aux juges extérieurs, de son plein gré, sans la permission du majordome et de son conseil (I, 12).

L'École avait son tribunal et elle jouissait de la personnalité civile, comme nous dirions aujourd'hui, et cela dans un sens très étendu. Non seulement elle pouvait acquérir et posséder toutes sortes de biens, mais elle avait le privilège d'édicter certaines dispositions judiciaires destinées à assurer des revenus à sa caisse.

Si les écoliers avaient le libre usage de leurs biens pendant leur vie, leurs dispositions testamentaires étaient soumises à certaines formalités destinées sans nul doute à assurer une partie de leur héritage à l'École. Un moribond ne pouvait faire son testament qu'en présence du majordome et de quelques frères. L'absence du majordome entraînait la caducité du testament, et tout l'héritage entrait alors dans la caisse de l'École (I, 17).

Les frères qui tombaient malades étaient, dans le principe, soignés par leurs compagnons de cellule (I, 11). Plus tard, il y eut une infirmerie où les malades étaient traités convenablement, sans qu'on

[1] Cf. Assémani, *Diss. de Syris Nestorianis*, cap. xv, § v : *Privilegia Scholis, Doctoribus et Scholaribus concessa.* (*Bibl. or.*, t. III, 2e partie, p. 946.)

Digitized by Google

épargnât rien pour leur nourriture ou pour assurer leur guérison. L'infirmier qui était préposé à leurs soins et qui manquait à son devoir était puni d'une amende de 50 statères au profit de l'infirmerie, sans préjudice de la confiscation des biens qu'il aurait pu dérober, et il était ignominieusement chassé de la congrégation et de la ville (II, 1). Il semble que l'infirmier ait remplacé le majordome à une certaine époque en qualité d'économe de l'École.

A propos des maladies, parlons des médecins.

Il y a dans les statuts deux articles concernant spécialement les médecins, qui ne paraissent pas avoir été tenus en grand honneur dans l'École de Nisibe. Nous savons pourtant que cette catégorie de personnes jouissait, du moins à une certaine époque, de grands privilèges au sein de l'église nestorienne. C'est ainsi que les médecins de Bagdad participaient avec le clergé à l'élection du patriarche[1].

Les écoliers qui venaient à l'École pour étudier la doctrine ne pouvaient habiter avec les médecins, « parce qu'il ne convient pas, est-il dit, d'étudier les livres des sciences humaines en même temps que les livres saints ». Ceux qui, après être venus à l'École, en étaient sortis pour s'occuper de médecine ne pouvaient plus être admis, sans un bon témoignage, à suivre les cours de l'École, excepté toutefois les médecins de la ville (II, 19, 20).

Voici encore quelques articles du règlement con-

[1] Cf. Assémani, *op. cit.*, cap. XI, § VI, p. 643. — Chabot, *Hist. du patriarche Mar Jaballaha III*, p. 40.

Digitized by Google

cernant les mœurs des écoliers et la discipline de l'Ecole.

Ceux qui, manquant à leur promesse, se mariaient, étaient exclus par là même de la congrégation. Il en était de même pour ceux qui étaient surpris dans l'adultère, la fornication, le vol ou la pratique de la magie, pour ceux qui osaient soutenir des opinions hérétiques, pour ceux qui se livraient habituellement à la calomnie, ou qui avaient coutume de circuler de maison en maison à la recherche des bons festins. Tous ces délits entraînaient de plus l'interdiction de demeurer dans la ville (I, 3).

Celui qui accusait un frère de quelque faute et ne pouvait en fournir la preuve, subissait le châtiment dont l'autre aurait dû être frappé (I, 16).

Les rixes étaient sans doute trop fréquentes pour en faire un cas d'exclusion. Celui qui avait frappé ou injurié son condisciple devait être réprimandé par ceux qui le voyaient, et il était tenu de faire l'aveu de sa faute en présence de toute l'assemblée (I, 18).

Les écoliers doivent faire attention à leurs vêtements et à leur chevelure. Ils ne doivent point se raser complètement, ni laisser croître leurs cheveux en longues mèches frisées comme les séculiers, mais ils doivent avoir la tonsure et porter un habit modeste et décent, aussi bien à l'intérieur de l'École que par les rues de la ville, afin que, par ces deux points, ils soient reconnus et des étrangers et des citadins (II, 17).

Lorsqu'ils sortaient de l'École, ils ne pouvaient,

Digitized by Google

sous aucun prétexte, visiter les gynécées ou les couvents des religieuses qui habitaient soit en ville, soit hors de la ville. Ils ne devaient point tenir de conversation prolongée avec les femmes, afin de ne pas fournir aux gens du dehors une occasion de déblatérer contre la congrégation. Ceux qui étaient exclus de l'École pour ce motif étaient aussi bannis de la ville (II, 18).

Afin de ne pas attirer de désagréments à l'École, il est sévèrement interdit à tous ses membres de cacher des esclaves ou de détourner des serviteurs de leurs maîtres (II, 21).

S'il était permis d'être indulgent pour les fautes qui ne revêtaient pas un caractère de gravité exceptionnelle, on devait se montrer sans pitié pour les incorrigibles. Quand un frère avait déjà commis trois fautes et qu'il se laissait aller à retomber dans un délit de même genre que l'un des précédents, il était exclu de la congrégation et chassé de la ville (I, 19).

III

Les graves désordres auxquels font allusion bon nombre d'articles du règlement, et les dissentiments qui surgirent dans l'École de Nisibe pendant le cours et surtout à la fin du VIe siècle, favorisèrent le développement de ses rivales, particulièrement de celle de Séleucie[1], dont la période la plus florissante paraît avoir été le VIIe et le VIIIe siècle.

[1] Cf. *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 929.

Digitized by Google

La mauvaise réputation des doctrines de Ḥanana dut aussi contribuer puissamment à discréditer l'enseignement de l'École. Jésusdenaḥ nous dit que le métropolitain Grégoire, établi par le catholicos Sabarjésus pour succéder à Aḥadabhoui, attira sur lui la colère des habitants et dut quitter la ville pour avoir usé de miséricorde envers Ḥanana[1].

Cependant l'École ne commença réellement à déchoir qu'après la fondation de celle de Bagdad[2], en 832; moins peut-être à cause de la concurrence que lui fit cette dernière, qui profita du don qu'ont toujours eu les capitales d'attirer les écoliers, que par suite de la décadence générale des études à cette époque dans toute la Syrie[3].

Jusqu'alors elle avait continué d'exercer une influence prépondérante dans le développement de la culture intellectuelle au sein de l'église nestorienne. L'histoire nous a conservé le nom d'un certain nombre de ses disciples ou de ses maîtres qui se sont rendus illustres soit par la haute situation qu'ils occupèrent dans l'église de Perse, soit par les écrits qu'ils nous ont laissés.

[1] Le *Livre de la Chasteté*, n° 56; texte, p. 35. Il est possible qu'il y ait là une allusion aux difficultés qui surgirent pour l'élection du catholicos à la mort de Sabarjésus. Cf. Wright, *Syr. lit.*, p. 125.

[2] *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 930.

[3] Voir la constitution de Sabarjésus II qui déplore le relâchement de la discipline et la négligence des études, et trace les règles à suivre pour la direction des écoles. *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 507; 2e partie, p. 939. Ce document est daté de l'an 834.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

Qu'il me soit permis de citer les plus célèbres et d'indiquer les plus importants de leurs ouvrages parvenus jusqu'à nous.

Les premiers noms sont en réalité ceux d'écoliers qui firent leurs études pendant la période précédente; mais comme leur influence s'est surtout exercée au commencement du VII[e] siècle, il nous a paru préférable de les mentionner ici.

La première place appartient incontestablement au célèbre archimandrite Babai, surnommé l'Ancien [ܪܒܐ], pour le distinguer de Babai de Nisibe. Ce dernier, d'un siècle postérieur, ne paraît pas avoir eu de relations avec l'École. Babai l'Ancien naquit au village de Beit ʿAinâtha dans le Beit Zabdai. « Il s'appliqua à l'étude de la doctrine et des commentaires pendant quinze ans, puis il fut docteur à Nisibe, dans le xénodochion[1] ». Plus tard, il alla à la montagne d'Izla trouver Mar Abraham de Kaškar et se fit son disciple. Par la suite, il revint dans son pays natal et fonda sur ses propriétés un couvent auquel il adjoignit une école, puis il retourna au couvent d'Izla, et à la mort de Dadjésus, successeur d'Abraham, il fut choisi pour gouverner ce monastère[2].

Vers cette époque brillait le célèbre ascète Élia, surnommé l'Arabe parce qu'il était originaire de

[1] *Le Livre de la Chasteté*, n° 39; texte, p. 25.

[2] Sur Babai voir : *Bibl. or.*, t. III, 1[re] partie, p. 94; Wright, *Syriac lit.*, p. 168; Thomas of Marga, éd. Budge, t. II, p. 46.

Digitized by Google

Ḥirta, dont les vertus sont célébrées par Thomas de Marga dans son *Histoire monastique*[1], et qui fut écolier à Nisibe avant d'entrer au couvent d'Izla du temps où Babai en était le supérieur.

Le *Livre de la Chasteté*[2] parle aussi d'un certain Jean, également originaire de Ḥirta, qui quitta sa ville natale pour aller étudier « à Nisibe, la mère des sciences [ܐܡܐ ܕܝܘܠܦܢܐ][3] », et bâtit plus tard sur le mont Izla un couvent « qu'on appelle encore aujourd'hui, dit Jésusdenaḥ, Monastère de Me'arê de Mar Jean l'Arabe ». Aucun indice chronologique ne nous permet de lui assigner une date certaine; d'après la place qu'il occupe dans l'énumération de Jésusdenaḥ, il semble qu'on doive le placer dans la première moitié du VIIe siècle.

Du vivant de Babai l'église nestorienne eut à subir une rude persécution de la part de Kosrau II. Elle demeura sans chef depuis la mort de son catholicos Grégoire (607), jusqu'à celle du roi en 628.

Babai fut pendant cette période difficile le soutien de la foi. Les principaux métropolitains l'instituèrent visiteur général des couvents, avec mission spéciale de réprimer les doctrines de Ḥanana et celles autrement dangereuses des Méçaliens [ܡܨܠܝܢܐ = εὐχῖται], secte d'hérétiques qui surgirent en Mésopotamie vers le IVe siècle et se répan-

[1] Liv. I, chap. IX; édit. Budge, t. II, p. 50.

[2] N° 46; texte, p. 28.

[3] Dans la Vie de Sabarjésus (éd. Bedjan, p. 291, l. 11), Nisibe est appelée « *la ville intellectuelle* [ܡܕܝܢܬܐ ܡܗܘܢܬܐ]. »

Digitized by Google

dirent assez rapidement dans toute la Syrie. Leur doctrine consistait à proclamer l'excellence de la prière, pour laquelle on devait négliger tout le reste; leur morale, à abandonner tous leurs biens et vivre de mendicité par les rues, dans une scandaleuse promiscuité[1].

Malgré ses graves occupations, il trouva encore le temps de composer plus de quatre-vingts ouvrages[2]. Les principaux sont un Commentaire sur toute l'Écriture, probablement d'après ses leçons; divers traités liturgiques relatifs à certaines fêtes de l'année et plusieurs hymnes insérées dans le psautier nestorien; des traités de controverse, entre autres un discours contre les monophysites *Sur l'union des deux natures dans le Christ*, et des lettres adressées à Joseph Ḥazzaya; des ouvrages ascétiques tels qu'une explication des *Centuries* d'Evagrius et une autre des discours du moine Mark, des règles pour les novices et pour les religieux; enfin, des récits tels que l'histoire de Diodore de Tarse et de ses adhérents, et celle du martyre de son contemporain le persan Mihramgousnasp, qui, en se convertissant au christianisme, avait pris le nom de Georges[3].

Le zèle avec lequel Babai remplit la charge difficile qui lui avait été confiée, ses écrits et ses mérites

[1] Cette secte persévéra dans certaines parties de la Syrie jusqu'au IXe siècle. Sur ses origines, voir S. Épiphane, *Hæres.* LXX; Theodoretus, *Hæretic. fabul.*, IV, 2.

[2] 'Ebedjésus, *apud* Assemani, *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 94.

[3] Wright, *Syr. lit.*, p. 168.

lui acquirent une grande réputation et lui concilièrent l'estime de tout le clergé nestorien. Aussi quand Kawad II autorisa, en 628, la réunion d'un synode pour l'élection d'un patriarche, le choix unanime des évêques se porta sur celui qui avait été le soutien de l'Église pendant le temps de l'épreuve. Mais il refusa d'accepter cette dignité, qui fut conférée à un autre disciple de l'École de Nisibe, Jésusyab II, de Ghedala ou Djoudal près de Mossoul. Il était alors évêque de Balad et avait auparavant enseigné dans l'École, après y avoir achevé ses études[1].

Jésusyab II était un habile politique. En 630, Borân, fille de Kosrau II, l'envoya en ambassade à Héraclius qui se trouvait alors à Alep. Les historiens occidentaux rapportent qu'il remit à l'empereur le bois de la vraie Croix, enlevé par les Perses lors de la prise de Jérusalem, en 614. Prévoyant la chute de la monarchie persane, il aurait fait un traité avec le chef des musulmans (Mahomet lui-même selon les uns, Abou-Bekr selon d'autres) et en aurait reçu un diplôme plus tard confirmé par Omar Ibn al-Khaṭṭab.

A part une hymne insérée dans le bréviaire nestorien, nous ne possédons plus rien des écrits de Jésusyab II. ʿEbedjésus lui attribue des Homélies, des Histoires, plusieurs Lettres et un *Commentaire*

[1] Cf. Thomas of Marga, liv. II, chap. IV-X; éd. Budge, t. II, p. 124 et suiv.

Digitized by Google

sur les psaumes, qui paraît avoir été son principal ouvrage[1]. Thomas de Marga lui rend cet hommage qu'il fut un ardent promoteur des études et s'efforça de rétablir les écoles tombées en ruines.

A sa mort (entre 644 et 647) les suffrages des évêques se portèrent de nouveau sur un ancien élève de l'École de Nisibe[2], Marameh, originaire d'Arzoun, qui gouverna l'Église nestorienne jusqu'en 658.

Dans son ambassade près d'Héraclius, Jésusyab II avait parmi ses compagnons deux hommes qui, par la suite, acquirent une grande célébrité : Sahdôna, évêque de Maḥôzê d'Ariwân dans le Beit Garmai, que les auteurs nestoriens ont surnommé l'Apostat, à cause de son évolution vers les doctrines monophysites, et celui qui fut plus tard catholicos sous le nom de Jésusyab III.

Selon Thomas de Marga[3], Sahdôna aurait fait son éducation à Nisibe. Toutefois le *Livre de la Chasteté*[4] dit formellement qu'il étudia dans l'École de Mar Aitallaha, dans la contrée de Beit Nouhadra, son pays d'origine.

Sahdôna est l'auteur d'un traité en deux volumes sur la vie monastique et d'une oraison funèbre de son maître, Jacques, fondateur du couvent de Beit ʿAbê. Il avait aussi écrit la vie de ce dernier et celle des

[1] Cf. *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 105; et Wright, *Syriac lit.*, p. 170.
[2] Bar-Hébreus, *Chron. eccl.*, II, 127; cf. *Bibl. or.*, t. II, p. 420.
[3] Éd. Budge, t. II, p. 111.
[4] N° 127; texte, p. 67.

Digitized by Google

principaux ascètes de l'Orient[1]. Son apostasie causa un grand scandale dans l'église nestorienne, et il rencontra un terrible adversaire dans son ancien condisciple, le patriarche Jésusyab l'Adiabénien, qui n'était encore que métropolitain d'Arbèle. Il serait intéressant de tracer le récit de cette controverse parce qu'elle jette une vive lumière sur l'état des églises monophysite et nestorienne à cette époque; mais nous ne pourrions le faire sans sortir de notre cadre.

Jésusyab III était le fils d'un riche Persan nommé Bas-ṭuhmag, du village de Koulphana dans l'Adiabène. Après avoir terminé le cours de ses études à Nisibe, il fut promu à l'épiscopat de Mossoul, et plus tard il reçut la dignité de métropolitain d'Arbèle et Mossoul. Enfin, à la mort du patriarche Marameh, il fut élu pour lui succéder[2].

Depuis sa sortie de l'École, la vie de Jésusyab se passa au milieu de luttes continuelles : à Mossoul, contre les Jacobites, qui voulaient fonder une église dans cette ville; à Arbèle, contre l'apostat Sahdôna; plus tard contre Siméon, métropolitain de Riwardeschir, qui refusait l'obéissance au patriarche. En toute occasion, celui-ci rappelait l'obligation d'observer les lois disciplinaires; mais il paraît avoir été lui-même beaucoup moins scrupuleux sous d'autres

[1] Cf. *Bibl. or.*, t. III, 1re part., p. 453, 462.— Thomas of Marga, *loc. cit.*

[2] Cf. *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 124 et suiv.; Wright, *Syr. lit.*, p. 171 et suiv.; Thomas of Marga, t. I, Introd., *passim*.

Digitized by Google

rapports. C'est ainsi qu'il s'était acquis près de ses coreligionnaires une grande réputation de piété et de savoir-faire, parce que, pendant sa mission près d'Héraclius, il avait trouvé le moyen d'enlever subrepticement d'une église d'Antioche, pour la transporter à Beit ʿAbê, une magnifique châsse contenant les reliques des Apôtres. Jésusyab fut un zélé promoteur des études. Il voulut établir une école dans le célèbre couvent de Beit ʿAbê ; mais il se heurta au mauvais vouloir des religieux et de l'abbé Qamjésus qui préféra quitter le couvent, avec un certain nombre de frères, plutôt que de céder aux instances du patriarche. Jésusyab, abandonnant ces moines à leur paresse, fit bâtir l'école dont il avait conçu le plan, à Koulphana son village d'origine[1].

L'œuvre littéraire de Jésusyab III est considérable. ʿEbedjésus[2] énumère les ouvrages suivants composés par ce patriarche : Une *Réfutation des opinions* (hérétiques, c'est-à-dire monophysites), écrite pour Jean, métropolitain de Beit Lapeṭ; divers traités de controverse; des discours funèbres et autres; des hymnes, parmi lesquelles il ne faut pas ranger celle que Cardahi a publiée sous son nom[3]; une exhortation aux novices; de nombreux ouvrages liturgiques, composés sans doute lorsqu'il entreprit la refonte du Bréviaire (ܚܘܕܪܐ); des lettres et une histoire du cé-

[1] Cf. Thomas of Marga, livre II, ch. VI; édit. Budge, t. II, p. 131 et suiv.

[2] *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 127 et suiv.

[3] *Liber Thesauri*, p. 124-126.

Digitized by Google

lèbre martyr nestorien Jésusabran, converti de la religion de Zoroastre au christianisme.

La correspondance de Jésusyab, sans parler de son mérite littéraire, constitue, à cause de la variété des questions auxquelles elle touche, un très curieux et un des plus précieux documents pour l'histoire de l'Église nestorienne à cette époque. Cent quatre de ses lettres nous sont parvenues dans un beau manuscrit du VIIIe siècle, conservé à la Bibliothèque Vaticane[1]. Quelques-unes ont été citées par Assémani. M. Budge les a reproduites et en a ajouté quelques autres dans les notes à son édition de l'*Histoire monastique* de Thomas de Marga. Nous avons entrepris d'en donner une édition complète.

L'histoire de Jésusabran, du même auteur, se trouve aussi dans un autre manuscrit de la même bibliothèque[2]. Nous en avons pris une copie et M. le Ministre de l'instruction publique nous a autorisé à la faire imprimer dans les *Nouvelles Archives des Missions scientifiques et littéraires*.

Plusieurs lettres de Jésusyab sont adressées à Hormizd, son syncelle, qui était aussi un écolier de Nisibe. Dans une autre, il rappelle à Jacques de Siarzour les vertus d'un oncle de ce dernier qui avait été son prédécesseur sur le siège épiscopal de cette ville. Le *Livre de la Chasteté* nous apprend[3] que cet

[1] Cod. n° 157; Assémani a donné la liste de ces lettres dans la *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 127-136.

[2] Cod. 161; fol. 190-216.

[3] N° 66*; texte, p. 39.

évêque, appelé « interprète et martyr », avait étudié à Nisibe. Malheureusement Jésusyab ne nous dit pas son nom, qui a disparu, par suite d'une lacune, de l'ouvrage de Jésusdenaḥ. Selon ce dernier, il avait composé un Commentaire sur les psaumes et divers traités de polémique contre les mages. A l'instigation de ceux-ci, Kosrau le fit crucifier.

Jésusyab III eut pour compagnons d'étude, à l'École de Nisibe, un autre Jésusyab et le frère de celui-ci, nommé 'Ananjésus, qui, par la suite, embrassèrent tous les deux la vie monastique au couvent d'Izla[1].

Jésusyab devint plus tard évêque de la ville de Kardilyabad, autrement dite Schêna de Beit Rammam. 'Ananjésus fut pris, comme beaucoup de moines de cette époque, du désir de voyager et visita Jérusalem, puis le désert de Scété, où il s'initia au genre de vie des moines égyptiens.

A son retour, il abandonna le Grand Couvent d'Izla, qui était alors le théâtre de graves discordes, et se retira avec son frère à Beit 'Abê où il se distingua par sa science. Le catholicos Jésusyab l'employa pour la revision du Bréviaire. Nous connaissons plusieurs de ses nombreux ouvrages[2]. Il avait composé un volume de divisions et définitions philosophiques avec de copieux commentaires, dédié à son frère; un traité sur la manière de prononcer correc-

[1] *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 144. — Cf. Thomas of Margâ, liv. II, ch. XI; éd. Budge, t. II, p. 174.
[2] Cf. *Bibl. or.*, loc. cit.; Wright, *Syr. lit.*, p. 175.

Digitized by Google

tement les mots difficiles qui se rencontrent dans les écrits des Pères, précédant ainsi d'un demi-siècle le travail du même genre rédigé par Jacques d'Édesse; son traité intitulé : *Liber canonum de aequilitteris* a été publié, avec les notes de divers commentateurs des siècles suivants, par Hoffmann[1]. A la demande du patriarche Georges, il entreprit une nouvelle rédaction en deux volumes du *Paradis* de Palladius et de S. Jérôme, enrichie d'additions puisées à d'autres sources ou dans ses souvenirs personnels. Cet ouvrage est devenu le principal livre de lecture à l'usage des moines dans tous les couvents nestoriens. Thomas de Marga a intitulé le chapitre xv du deuxième livre de son Histoire monastique : *De la compilation du livre appelé Paradis.* M. Budge lui a consacré une excellente étude[2], et le P. Bedjan prépare actuellement la publication de ce grand travail.

On cite encore dans ce siècle, parmi les écoliers célèbres, Gabriel, surnommé « la Vache » [ܬܘܪܬܐ], originaire de la province de Siarzour[3]. Après avoir achevé le cours de ses études, il entra au Grand Couvent, qu'il quitta plus tard pour se rendre à celui de Beit ʿAbê, dont il devint le supérieur sous le patriarcat de Ḥénanjésus Ier (686-701). Il prit une part très active aux controverses contre les moines jacobites du monastère de Qartamin, près de Mar-

[1] *Opuscula nestoriana*, p. 2-49.
[2] Thomas of Marga, t. II, p. 192 et suiv.
[3] *Id.*, éd. Budge, t. I, p. CII; t. II, p. 212.

Digitized by Google

din, et contre Sadhôna. Ses travaux les plus remarquables sont[1] : une vie de Narsai, abbé du Grand Couvent d'Izla; une homélie pour le jour de la Passion de Notre-Seigneur, et une histoire des martyrs du Ṭour Bera'in, Adhourparwa, Mihrnarsai et leur fille Madôkht, qui furent mis à mort par Sapor II, la neuvième année de son règne. Le texte de ce récit a été publié par Bedjan[2], et la traduction allemande en a été donnée par Hoffmann[3].

Nous terminerons enfin cette liste des principaux personnages sortis de l'École de Nisibe par le nom d'un autre Gabriel, surnommé « le Danseur » [ܪܩܘܕܐ], métropolitain de Karka de Beit Selouk, qui florissait vers l'an 720[4], et auquel Thomas de Marga a consacré un long chapitre de son *Histoire monastique*[5].

Dans les siècles suivants, nous rencontrons encore çà et là quelques personnages sortis de l'École de Nisibe; mais ces hommes, comparés aux écrivains de mérite que nous avons cités, brillent d'un trop faible éclat pour nous obliger à prolonger cette lecture par l'énumération de leurs travaux, peu nombreux et de minime importance.

Telle est, Messieurs, esquissée dans ses grandes

[1] Cf. *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 456; Wright, *Syriac lit.*, p. 180.

[2] *Acta martyrum et sanct.*, t. II, p. 41-56.

[3] *Auszüge aus syrischen Akten persischer martyrer*, p. 9-16.

[4] Cf. Bar-Hébreus, *Chron. eccl.*, II, 149.

[5] Liv. II, ch. XXXIII; éd. Budge, t. II, p. 245.

Digitized by Google

lignes, et assurément d'une manière bien imparfaite, l'histoire de la célèbre École de Nisibe.

Nous pouvons l'espérer, les monastères de la Mésopotamie, qui sont loin de nous avoir livré tous leurs secrets, conservent dans leurs bibliothèques un certain nombre des ouvrages dont nous n'avons pu signaler que les titres. Leur découverte permettra un jour d'apprécier mieux encore le mérite littéraire de certains docteurs et de se rendre un compte plus exact de la grande influence exercée par cette École au sein de l'église nestorienne, je devrais dire, au sein de l'église de Perse, car l'histoire nous la montre sous les aspects d'une véritable église nationale.

Digitized by Google

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS À L'HISTOIRE, À LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET À LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX

RÉDIGÉ

PAR MM. BARBIER DE MEYNARD, A. BARTH, R. BASSET
CHAVANNES, CLERMONT-GANNEAU, HALÉVY, HOUDAS, MASPERO
OPPERT, RUBENS DUVAL, É. SENART, ETC.

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

DIXIÈME SÉRIE

TOME VI



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
RUE BONAPARTE, 28

MDCCCCV

NARSAI LE DOCTEUR

ET

LES ORIGINES DE L'ÉCOLE DE NISIBE,

D'APRÈS LA CHRONIQUE DE BARḤADBEŠABBA,

PAR

J.-B. CHABOT.

Le P. Alph. Mingana, professeur de langue syriaque au séminaire de Mossoul, vient de publier un important recueil comprenant quarante-sept Homélies et dix *soughiata* (cantiques) du célèbre écrivain Narsai[1]. L'ouvrage est précédé d'une préface d'une trentaine de pages dans laquelle l'éditeur a recueilli toutes les données déjà connues sur Narsai et ajouté quelques éléments nouveaux d'information sur lesquels il nous paraît utile d'attirer l'attention.

Cette préface parle successivement de la vie de Narsai, de ses œuvres[2], de sa doctrine théologique

[1] ܡܐܡܪ̈ܐ ܡܕܪ̈ܫܐ ܕܡܠܦܢܐ ܣܘܪܝܝܐ ܢܪܣܝ
NARSAI DOCTORIS SYRI *Homiliæ et Carmina*, primo edita, cura et studio D. Alphonsi Mingana. Mausilii, typis Fratrum Prædicatorum, MCMV. Vol. I, pp. 60 + 370; vol. II, pp. 414.

[2] L'éditeur examine l'authenticité suspecte de quelques écrits; nous ne pouvons le suivre en détail, mais notons en passant qu'il rejette en bloc l'authenticité des *soughiata* ou « cantiques », le plus souvent acrostiches, qui font suite à diverses homélies.

manifestement nestorienne, dont l'éditeur donne un bon résumé, des sources de ses Commentaires (la *Pešiṭta*), de sa philosophie (Aristote) et de sa théologie (Théodore de Mopsueste), enfin du style de Narsai. Elle se termine par l'indication des manuscrits connus[1] et une liste complète des 81 homélies qu'ils renferment[2].

A la suite de la préface, le P. Mingana nous donne le texte d'un fragment, jusqu'ici inconnu, d'un écrivain nestorien dont les œuvres étaient considérées comme entièrement perdues : Barḥadbešabba du Beit ʿArabayê. Ce document constitue assurément la partie la plus intéressante du volume; s'il mérite l'entière confiance que lui accorde l'éditeur, on devrait modifier sur plusieurs points les opinions reçues con-

[1] Les mss. des homélies sont au nombre de trois, appartenant, l'un au patriarcat chaldéen de Mossoul, l'autre à la mission protestante d'Ourmia, le troisième au couvent de Rabban Hormizd près d'Alqôš. Au sujet du premier, Mgr ʿEbedjésus Khayyath, patriarche, m'écrivait en 1897 : «Nostri Narsai quum antea nonnisi illi 25 sermones noti essent, quos ego initio propagaveram per copiam exaratam pro Musæo S. Congr. de Propaganda fide, dein alia advolarunt exemplaria, nunc satagi nimis et sunt parati 90 circiter sermones mirifici hujus Horatii Syrorum»; et il ajoutait qu'il était disposé à céder ce manuscrit à la Bibliothèque nationale, à la condition qu'il serait édité intégralement et qu'un certain nombre d'exemplaires seraient mis à la disposition du séminaire chaldéen. — L'éditeur est en possession d'une quatrième copie, qui a été faite sur de vieux manuscrits rencontrés au Tiari, dans le Kourdistan.

[2] Entre ces 81 homélies, l'auteur en a choisi, avons-nous dit, quarante-sept : celles dont la doctrine ne contient pas d'erreurs apparentes, capables de choquer les lecteurs catholiques auxquels le volume est destiné. Il en résulte que ce sont précisément les homélies laissées de côté qui auraient le plus d'intérêt pour l'étude.

cernant les premiers directeurs de l'École de Nisibe dont nous avons autrefois esquissé l'histoire ici-même[1]. Mais cet écrit a-t-il une aussi absolue valeur historique? C'est ce que nous examinerons après en avoir donné la traduction.

I

Récit de Barḥadbešabba[2].

§ I. — .....Nous exposerons donc comment cette divine assemblée[3] s'en alla dans le pays des Perses, pour quel motif, et par (la faute de) qui.

Le bienheureux Éphrem, dont nous avons parlé un peu auparavant, s'en alla à Édesse quand Nisibe fut livrée aux Perses[4], et il y passa tout le temps de sa vie[5]. Il établit en cet endroit une grande congrégation scolaire. Après sa mort même, cette institution ne cessa point, mais par ses illustres disciples[6], la congrégation de l'école se développa de plus en plus et s'accrut; elle progressait de jour en jour, à cause des frères qui venaient en cet endroit de toutes parts.

[1] *Journ. asiat.*, juillet-août 1896.

[2] Ce titre n'est pas dans le ms. Les notes qui accompagnent la traduction sont de nous, à moins d'indication contraire.

[3] Il s'agit de l'École dite « des Perses », à Édesse.

[4] Par Jovinien, en 363.

[5] C'est-à-dire dix ans. Il mourut au mois de juin 373.

[6] Nous connaissons leurs noms par le *Testament* de S. Éphrem (cf. R. Duval, *Journ asiat.*, 1901, II, 234 et suiv., et Wright, *Syriac Literature*, p. 38). L'activité littéraire des disciples de S. Éphrem paraît avoir été assez restreinte, et il semble que l'École n'a acquis de l'importance qu'à partir des premières années du v[e] siècle.

Narsai, il leur dit : « Je ne puis assumer toute la charge de l'École, comme le faisait notre maître[1]; celui-ci possédait deux choses : la santé du corps et la grâce de l'Esprit, avec le prestige de la vieillesse; mais si vous me faites seulement lecteur et interprète[2], peut-être y suffirai-je. » Comme ils firent tout ce qu'il demandait, ce bienheureux dirigea alors la congrégation pendant vingt ans, exposant chaque jour le commentaire et la tradition.

C'est alors que Bar Ṣauma vint[3] à Nisibe et fut choisi pour être évêque. Maʿna s'en alla en Perse où il reçut le sacerdoce[4]. Comme les affaires de la congrégation prospéraient, Satan les troubla et les confondit alors, comme on sait[5].

§ II. — Lorsque Mar Narsai s'en alla de là, il vint à Nisibe et se fixa dans le monastère des Perses. Son dessein, en effet, était de descendre en Perse. Quand

[1] ܪܒܢ. C'est le titre du directeur de l'École de Nisibe, d'après les statuts. Voir l'*École de Nisibe*, etc.

[2] ܡܩܪܝܢܐ ܘܡܦܫܩܢܐ.

[3] Cette expression « vint à Nisibe » semble indiquer que l'auteur habitait cette ville.

[4] ܩܒܠ ܟܗܢܘܬܐ; nous avons vu plus haut qu'il devint évêque de Rêw-Ardašir; cf. p. 160, n. 1.

[5] Allusion évidente à l'expulsion de l'École. La phrase semble indiquer, et le contexte pareillement, que Bar Ṣauma était devenu évêque de Nisibe avant l'expulsion de l'École d'Édesse. Il était encore dans cette dernière ville en l'an 449, à l'époque du conciliabule d'Éphèse (*Latrocinium Ephesinum*) dans lequel on réclame son éloignement. Il est possible qu'à la suite de cette hostilité personnelle, il ait dû quitter l'École avant l'expulsion générale qui suivit la mort d'Ibas.

Bar Ṣauma apprit cela, il envoya l'archidiacre avec ordre de l'introduire dans la ville en grand honneur. Quand ils se furent mutuellement rejoints et salués, ils conversèrent quelque temps ensemble, et Bar Ṣauma supplia Narsai, si la chose lui était agréable, de demeurer près de lui et de fonder une congrégation d'écoliers dans la ville, lui promettant de l'aider dans toutes les choses nécessaires. L'affaire paraissait difficile aux yeux de Mar Narsai. Bar Ṣauma lui dit alors : « Ne crois pas, ô mon frère, que ton expulsion d'Édesse et que la dispersion de cette congrégation soient l'effet du hasard; mais c'est l'effet de la Providence divine. Si tu compares cette chose à ce qui eut lieu à Jérusalem, tu ne te trompes pas. Là aussi, en effet, se trouvait la phalange des Apôtres et (eut lieu) la communication de l'Esprit (saint), et des signes et différents prodiges furent accomplis. Mais comme ils n'en étaient pas dignes, leur maison demeura déserte [1] : les Apôtres sortirent sur les routes des Gentils et vers les retraites du paganisme. Ils rassemblèrent tous ceux qu'ils trouvèrent : bons et mauvais; ils les instruisirent et les baptisèrent, et, en peu de temps, la bonne nouvelle de Notre-Seigneur se répandit par tout l'Univers. Il me semble qu'il en sera de même de la dispersion de cette congrégation, et si tu m'écoutes et demeures ici, tu procureras partout un grand bien; car la ville est grande, située sur la frontière, et on s'y rassemble de tous côtés. Quand on saura qu'il y a

[1] Cf. *Act. Apost.*, I, 20.

ici une école, et surtout qu'elle est dirigée par toi, beaucoup de gens viendront ici, car l'hérésie commence déjà à se montrer ouvertement dans les environs en Mésopotamie. Tu seras pour nous comme un bouclier et un soldat vigoureux; et peut-être, à nous deux, pourrons-nous chasser le mal; car il est dit que deux valent mieux qu'un, parce qu'ils auront un bon profit dans leur labeur, et si un seul prévaut, deux l'emporteront contre lui[1]. » — Quand Bar Ṣauma eut apaisé l'esprit de Narsai par de semblables discours, celui-ci consentit alors à faire cela. Sur-le-champ, Bar Ṣauma ordonna de procurer tout ce qui était nécessaire et utile pour une école. En peu de temps elle prospéra au point que non seulement les frères Persans et Syriens qui étaient dans le voisinage, mais même la plupart de ceux de la congrégation d'Édesse se dirigèrent vers elle[2] : gloire en soit rendue à Dieu! Pour ce motif, les congrégations se multiplièrent aussi parmi les Persans. Édesse s'obscurcit et Nisibe brilla; le Beit Roumayê fut rempli de l'erreur et le Beit Parsayê de la science de la religion.

Narsai dirigea cette congrégation pendant quarante-cinq ans[3]. Il composa aussi des homélies au nombre de plus de trois cents[4], et d'autres ouvrages. Bar Ṣauma composa de nombreux commentaires et

[1] Cf. *Eccle.*, IV, 9, 12.
[2] Ou « vers lui », vers Narsai.
[3] Barhébréus (*Chr. eccl.*, II, 77) dit 50 ans; Mari (éd. Gismondi, trad., p. 39) dit : « munus doctoris gesserat annis 60 ». Il faut peut-être y comprendre les vingt années passées à Édesse.
[4] 'Ebedjésus dit 360, Mari, 365.

d'autres œuvres[1]. Tous les deux se dirigèrent selon la volonté de Dieu et émigrèrent vers leur Maître. Or, nous n'avons pas l'intention de raconter l'histoire de leur vie, mais bien la méthode de leur enseignement[2].

§ III. — L'office d'interprète fut exercé par Mar Élisée Bar Qouzbayê[3], homme célèbre et instruit de tout ce qui regarde les Livres sacrés et profanes, pendant sept ans[4]. Il fit, lui aussi, de nombreux ouvrages : des réfutations contre les accusations du Magisme, des controverses contre les hérétiques, et un Commentaire[5] de tous les livres de l'Ancien Testament en langue syriaque.

[1] Sur les œuvres de Narsai et de Bar Ṣauma, voir Duval, *Littér. syr.*, p. 345-346; Wright, *Syr. Lit.*, p. 56-59.

[2] Bar Ṣauma mourut avant 496, date à laquelle Osée, son successeur, occupait déjà le siège de Nisibe. D'après notre document Narsai serait mort en (457 + 45) 502. Il prit part à la revision des statuts faite en 496, cf. *L'École de Nisibe*, etc. — Notre auteur nestorien avait sans doute quelque répugnance à rappeler la discorde qui s'éleva entre Narsai et Bar Ṣauma à propos de la concubine que celui-ci ne craignit pas d'introduire dans sa demeure.

[3] ܐܠܝܫܥ ܒܪ ܩܘܙܒܝܐ.

[4] Donc de 502 à 509. — D'après une note du P. Mingana (p. 8, n. 3), selon Barḥadbešabba, cet Élisée est le même qu'Élisée évêque de Nisibe. Or, Élisée est présenté par Amr comme le successeur de Bar-Ṣauma, tandis que le *Synodicon* et les statuts de l'École nomment ce successeur Osée. Ce dernier, comme nous l'avons dit, siégeait déjà en 496. En outre, il semble ressortir clairement du contexte, ici même, qu'Élisée mourut dans ses fonctions de directeur de l'École. L'identification est donc pour le moins douteuse.

[5] Nous n'avons aucun renseignement sur le travail d'Élisée. Les mots ܡܫܠܡܢܘܬܐ ܕܟܠܗܘܢ ܟܬ̈ܒܐ ܕܥܬܝܩܬܐ

Quand ce bienheureux s'en alla en paix vers ses pères, dans une profonde vieillesse, son poste fut alors occupé par Mar Abraham, le compagnon et le syncelle de Mar Narsai[1]. On dit qu'il s'appelait auparavant Narsai, et, quand son père l'amena près du bienheureux, celui-ci changea son nom et l'appela Abraham.

On dit aussi que Jean de Beit-Rabban avait primitivement nom Abraham, et que quand il vint près d'eux on l'appela Jean, pour qu'il ne fût pas appelé du nom de son maître. Tous les deux ayant été abreuvés à la source de la sagesse et de la doctrine, purent diriger cette congrégation en toute piété. Car Jean eut aussi à supporter un grand labeur pour la congrégation, et, s'il faut dire la vérité, tous les bons règlements qui s'y trouvent découlent du saint. Il fit, lui aussi, des interprétations et un commentaire des Écritures, une controverse contre les Juifs et une réfutation des Eutychéens[2]. Il composa aussi trois traités : un quand Chosroès attaqua Nedjran[3], car il s'y trouvait alors pour les affaires de l'École, un sur

ܠܘܬ ܟܬܒܐ ܡܦܪܫܢܐ, doivent s'entendre d'un Commentaire, comme l'avait déjà fait remarquer M. R. Duval, dans sa *Littérature syriaque*, et comme il résulte clairement ici du contexte; comp. ci-dessus, p. 161.

[1] D'après Mari (éd. Gismondi, p. 39), il était le neveu de Narsai. Mari rapporte aussi le changement de nom, ce qui donne à croire que cet auteur a eu sous les yeux l'ouvrage de Barḥadbešabba.

[2] ܫܪܝܐ ܕܐܘܛܘܟܣܐ (lire ܐܘܛܘܟܣ?).

[3] ܟܒܫ ܢܓܪܢ.

la rogation[1], et l'autre à propos de la peste ; ainsi que d'autres travaux. Quand le bienheureux eut été couché *dans le tombeau* par la grande peste[2], toute la charge retomba sur Mar Abraham : par le jeûne fréquent, par la prière continuelle, par les veilles assidues, par des labeurs constants, il dirigea cette congrégation pendant soixante ans[3], interprétant, dirigeant l'assemblée, résolvant les questions. Il fit aussi un commentaire des Prophètes, de Bar Sîra[4], de Josué Bar Noun, et des Juges. Quels labeurs il accomplit pour l'École, quelles maisons il bâtit, de combien de choses il l'enrichit : il n'est pas besoin de le dire, car les faits eux-mêmes paraissent et brillent plus que les rayons du soleil, puisque toute la terre de Perse fut éclairée de sa doctrine. Comme Abraham le patriarche, il fut lui aussi « le père de nombreuses nations »[5]. Il engendra des enfants spirituels sans nombre et acquit un nom glorieux et fameux dans

[1] ܒܥܘܬܐ ܕܢܝܢܘܝܐ. On pourrait penser que ce fut à l'occasion du jeûne ou rogation des Ninivites, institué à cause de la peste, sous le patriarcat d'Ézéchiel (cf. 'Amr, p. 26); mais Ézéchiel fut élu seulement vers 570.

[2] La grande peste dont Jean d'Asie nous a laissé de si navrantes descriptions commença, suivant cet auteur, en 542.

[3] En admettant la chronologie de notre auteur, cet Abraham aurait gouverné l'École jusqu'en 569, époque à laquelle il devait être presque centenaire. Mais n'y aurait-il pas ici quelque confusion entre plusieurs Abraham ou plusieurs Jean dont les années auraient été cumulées sous un seul nom? La suite de la chronologie se tient assez bien pour donner quelque vraisemblance à cette hypothèse.

[4] L'*Ecclésiastique*.

[5] *Gen.*, XVII, 4.

les deux empires : celui des Romains et celui des Perses[1].

§ IV. — Quand ce saint Père béni eut été réuni, lui aussi, au grenier de la vie céleste, comme la meule (de blé) s'accroît en son temps, Mar 'Isō'yahb d'Arzoun prit la charge et l'exerça courageusement pendant deux ans. Alors il l'abandonna[2] et s'en alla pour devenir évêque d'Arzoun; plus tard, il fut choisi pour l'office du patriarcat[3].

La chaire d'exégèse fut occupée par Mar Abraham le Nisibien[4], homme célèbre et fort instruit, zélé, vertueux, docteur de piété, laborieux en même temps que diligent. Après qu'il eut fait valoir ce talent spirituel et eut traîné ce joug pendant une année, il s'en alla lui aussi vers ses Pères spirituels.

[1] Sur les œuvres d'Abraham et de Jean, voir WRIGHT, *Syr. Lit.*, p. 114, 115.

[2] Donc en 571; ce qui n'est pas en désaccord avec la chronologie de cette époque, et, comme il s'agit d'événements à peu près contemporains, les affirmations de Barḥadbešabba méritent ici d'être prises en considération.

[3] Il fut élu patriarche en 582.

[4] ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ ܢܨܝܒܝܢܐ. Ce docteur qui serait mort en 572, serait le même qu'Abraham Bar Qardaḥê (*Bibl. or.*, III, 1, 81), d'après une note du P. Mingana (p. 8 n. 5); mais l'éditeur ne dit pas si l'identification repose sur sa propre conjecture ou sur le texte de Barḥadbešabba. Si la note est fondée, je concevrais ainsi la succession des directeurs de l'École : Abraham, neveu de Narsai, Jean de Beit-Rabban, Abraham de Nisibe (ensemble 60 ans), Išō'yahb, Abraham Bar Qardaḥê. Cependant il reste un doute. Comment se fait-il qu'on ne mentionne ici aucun des ouvrages attribués par 'Ebedjésus à Abraham Bar Qardaḥê?

§ V. — Or, l'office fut confié à Mar Ḥenana d'Adiabène[1]. Celui-ci était orné de toutes les vertus, de l'humilité, et de toute l'érudition que demandait la charge d'interprète. Si quelqu'un dit qu'il avait été choisi pour cela dès l'origine, il ne se trompe pas. Et cela est évident par l'issue manifeste des événements : car il fut éprouvé et tenté de plusieurs manières. Son carquois était parfaitement suffisant contre les entreprises de Satan. Le Calomniateur excita contre lui de nombreux combats, de grandes disputes, des clameurs, des querelles, des schismes sans nombre; mais la Providence secrète ne permit pas que les traits enflammés du Mauvais le transperçassent. Car, comme son pied était posé sur le rocher de la foi et comme son épaule était courbée sous le ministère spirituel, il travailla assidûment dans le stade spirituel sans défaillance ni écart, selon la volonté divine. Il s'appliqua soigneusement à la lecture des Écritures et de leurs commentaires, nuit et jour; il s'adonna tout entier à ce labeur comme le bienheureux Paul. A cause de son grand amour pour cette chose, de la sûreté de sa parole, et du riche trésor de son âme, il

[1] En 572, sous le catholicos Ézéchiel. Cette donnée s'accorde bien avec ce que nous disent Barhébréus et Marî. Mais on remarquera qu'il n'est point question ici de Joseph Houzaya donné par Barhébréus comme le successeur de Narsai, et par Marî, comme celui de Jean. Ceci semble confirmer la conjecture que nous avons émise dans *L'École de Nisibe* que Joseph fut le lecteur (ܡܩܪܝܢܐ) de l'École et non l'interprète. Notre auteur, en effet, s'attache à énumérer les docteurs qui ont rempli la charge d'interprète (ܡܦܫܩܢܘܬܐ).

ne lui suffisait pas de nous livrer seulement de vive voix son interprétation; mais il voulut encore nous consigner par écrit son sentiment et son opinion sur toutes les sentences et sections des livres de l'Ancien Testament, aussi bien que du Nouveau, à l'instar du bienheureux Interprète (?). Il composa aussi de nombreux traités, et nous prions tous que Dieu prolonge sa vie[1] comme *il fit pour* celle du bienheureux Ézéchias[2]; car, à l'exemple du grand trésor de l'empire, son âme est riche de toute la science des Écritures, et de même que la table du roi est ornée de toutes sortes de mets, ainsi dresse-t-il continuellement pour nous la table spirituelle, pleine des mets délicats de l'Écriture, variée par les modes d'enseignement de la science sacrée, et assaisonnée de la parole élégante des philosophes : quiconque en a été rassasié n'a plus besoin d'une autre nourriture; mais, comme il est dit de tout scribe instruit pour le royaume des cieux qu'il tire de son trésor *les richesses* anciennes et nouvelles[3], et rassasie les âmes des affamés, ainsi celui-ci nous nourrit-il par ses œuvres parfois de l'Ancien Testament, parfois du Nouveau, parfois des œuvres des Anciens[4]. . . .

§ VI. — Pendant les deux années que la congrégation de Nisibe avait été dissoute par le fait du roi

[1] Cet écrit est donc l'œuvre d'un contemporain et d'un admirateur de Henana.

[2] Cf. IV *Reg.*, xx.

[3] Cf. Matth., xiii, 52.

[4] L'éditeur avertit qu'il y a ici une grande lacune dans le manuscrit.

Chosroès[1], beaucoup de disciples s'en étaient allés aux Villes[2], où enseignait nouvellement Mar Aba, qui était alors en faveur près du roi, afin qu'il lui aplanisse la voie pour la guerre avec les Romains. Quand les disciples furent de nouveau réunis, une partie de ceux qui étaient allés aux Villes revint, et une partie ne revint pas, parce que là aussi, comme dans notre congrégation de Nisibe, on lisait les livres de l'Interprète. [Ne revinrent pas non plus ceux qui étaient là pour les aider dans l'interprétation et la rhétorique, comme Isaïe et Ram'išô'; et alors brillaient Wardašîr, et Karka de Lēdan, et Kaškar et Šoušan[3].] Ces deux congrégations se mirent à marcher dans

[1] Chosroès I Anoschirwân, 531-579. Le texte perdu nous éclairait peut-être sur les événements auxquels l'auteur fait allusion, et qui, d'après le contexte, doivent se placer sûrement avant la mort de Maraba (552) et probablement après son élévation au patriarcat (540). Il s'agit donc très vraisemblablement de l'invasion et des guerres avec les Romains, qui commencèrent en 540. (Cf. *Hist. du Bas Empire*, livre XLVI.) L'émigration des maîtres de Nisibe fut peut-être la raison même de la fondation de l'École de Séleucie. Cette émigration aurait eu lieu sous le gouvernement d'Abraham, le neveu de Narsai.

[2] A Séleucie et Ctésiphon.

[3] Les mots placés entre crochets sont la traduction littérale du texte : ܘܠܐ ܗܦܟܘ ܐܦ ܗܢܘܢ ܕܬܡܢ ܡܛܠ ܕܢܥܕܪܘܢ ܐܢܘܢ ܒܡܦܫܩܢܘܬܐ ܘܒܪܗܛܘܪܝܩܘܬܐ ܐܝܟ ܐܫܥܝܐ ܘܪܡܝܫܘܥ ܘܗܝܕܝܢ ܢܗܪܝܢ ܘܪܕܐܫܝܪ ܘܟܪܟܐ ܕܠܕܢ ܘܟܫܟܪ ܘܫܘܫܢ. Ce passage est vraisemblablement altéré, et le sens précis nous échappe. Veut-on indiquer les diocèses sur lesquels l'action de l'école de Séleucie exerçait son influence, qu'elle « illuminait », ou bien les lieux où s'établirent les disciples pour y fonder à leur tour d'autres écoles?

les sentiers de la doctrine et des œuvres vertueuses, conduisant sans crainte la barque spirituelle de l'Église au milieu des tempêtes.

§ VII. — Mais quand les Pères voulurent choisir un autre chef, à la place de Joseph[1], le roi Chosroès n'y consentit pas, parce qu'il était son médecin auparavant lorsqu'il revint du Beit Roumayê. Mais voyant que tous collectivement demandaient cela, il craignit quelque peu et permit, quoique avec grande difficulté, que les Pères en choisissent un autre à sa place[2]. Ensuite, le roi changea d'avis et revint à sa première pensée, à cause de l'improbité de Joseph qui exposa dans son discours que si on le chassait, (le roi) devait interdire[3] de nouveau la congrégation de Nisibe. Et Joseph fit cela parce qu'il détestait notre divine congrégation, et il exposa au roi que les lecteurs et les commentateurs voulaient se révolter contre lui; ou peut-être Dieu — louange à sa bonté! — permit-il cela parce que la doctrine de Mar Ḥenana n'était pas très estimée dans la congrégation, même parmi ses disciples, car il enseignait encore alors[4], — et cela à cause des germes de discorde que Satan avait semés,

[1] Joseph fut élu catholicos en 552. Il avait exercé la médecine à Nisibe et soigné Chosroès dans une maladie.

[2] Il fut déposé au bout de trois ans. Cf. Barhébréus, *Chr. eccl.*, II, 96; 'Amr, éd. Gismondi, p. 25.

[3] On peut aussi traduire «il ferait supprimer de nouveau la congrégation».

[4] ܟܕ ܡܠܦܢܐ ܡܟܝܠ ܐܝܬܘܗܝ ܗܘܐ. On s'attendrait à lire plutôt : «car il enseignait *déjà*» (en 555); nous savons, en effet, que cet Ḥenana est l'auteur de la seconde revision des statuts

même dans notre assemblée, selon sa coutume[1] — et l'enseignement de l'exégèse cessa de marcher dans la voie.

§ VIII. — Alors Paul[2], évêque de la ville, se rendit à la Porte du roi avec une multitude de prêtres et de diacres; la porte des miséricordes lui fut ouverte et sa pétition fut acceptée par le Roi des rois. Il exposa l'improbité de Joseph vis-à-vis du Roi des rois et de l'Église de Dieu. Le roi donna la permission d'ouvrir l'assemblée et d'établir un autre chef. Ils choisirent le docteur Išaïe[3]. Mais Paul et d'autres ne l'acceptèrent pas, de sorte qu'ils choisirent Ézéchiel, ami du roi et disciple de Mar Aba, qui était venu avec le roi à Nisibe, à propos du trouble qui survint de nos jours dans l'empire au sujet des Romains. — Que Dieu leur donne à tous la force et la vigueur, pour diriger leurs diocèses dans la tranquillité et la joie, et qu'ils fassent jouir de la doctrine de vie les troupeaux qui leur ont été confiés[4].

de l'École de Nisibe publiée en 590, sous le métropolitain Siméon, et d'autre part nous avons vu plus haut (cf. p. 167, n. 3) qu'Abraham dirigea l'École jusqu'en 569.

[1] Allusion aux grandes discordes suscitées par l'enseignement de Ḥenana. Cf. R. Duval, *Littér. syr.*, p. 236, 350; et J. Labourt, *Le Christianisme dans l'empire perse*, p. 279.

[2] Un disciple de Mar Aba; cf. *Bibl. or.*, III, 1, 87.

[3] Ce personnage ne nous est pas connu par ailleurs. Marî (p. 47)) parle des difficultés soulevées dans l'élection à propos d'un certain docteur Marî de Séleucie.

[4] Ézéchiel fut élu seulement en 570, trois ans après la déposition de Joseph, et probablement à la mort de ce dernier. Il exerça

II

Quelle est la valeur historique du document que nous venons de traduire? Les nombreuses annotations que nous avons ajoutées à notre traduction nous dispensent d'insister sur les particularités du récit et nous permettent de résumer notre sentiment en peu de mots.

L'éditeur nous apprend qu'il connaît deux recensions de ce fragment. Il s'exprime ainsi : « Assentimur *Barhadhbchabbae Bar Arabayé* qui haec habet de Narsai : Post mortem Schilae dissentio in electione Patriarchae orta est; quidam Elisaeum elegerunt et quidam Narsai... Narsai autem hanc scholam (Nisibin) moderatus est 45 annos » (p. 8). — Et en note : « (Barḥadbešabba) fuit discipulus Ananae, ipso fatente in sua historia, et postea episcopus Halwan; cujus historiae, ab Ebedjesu in suo catalogo relatae, quaedam fragmenta utilia usque dum extant in bibliotheca archiepiscopali Seertensi sub titulo : ܥܠܬܐ ܕܣܘܡ ܡܘܬܒܐ ܕܐܣܟܘ̈ܠܣ ».

Plus loin (p. 32) l'éditeur écrit : « Nobis contigit in promptu habere genuinum codicem syriacum diversum a Seertensi de quo supra. Porro perutile ducimus hic integram narrationem de scholis Edessena, Nisi-

le patriarcat pendant treize ans et eut pour successeur Išô'yahb d'Arzoun; cf. p. 168, n. 3. Puisqu'on prie pour la prolongation des jours de ces prélats (Paul de Nisibe et le catholicos Ézéchiel), il semble que le document ait été écrit de leur vivant, tandis que la mention de l'élévation d'Išô'yahb au patriarcat, si elle n'est pas une interpolation, indique une rédaction postérieure.

bena et Seleuciana ponere ». Suit le texte que nous avons traduit, à la fin duquel le P. Mingana ajoute cette note (p. 39) : « Utrum haec narratio... cum lacuna supradicta, simul ac ea quae narrantur de ceteris scholis antiquioribus, a nobis vero neglecta utpote nullius momenti, constituant reapse *historiam* ab Ebedjesu relatam, vel non? Affirmandum videtur..... »

Il aurait été intéressant de connaître le rapport exact entre les deux recensions; de même, la partie négligée comme étant sans importance, aurait pu fournir des indices sur les sources auxquelles puisait l'écrivain.

Autant qu'il est permis d'en juger par le court fragment édité et par la comparaison avec les documents de sources différentes, il serait téméraire d'attribuer une autorité prépondérante à notre auteur.

La confusion entre Narsai, compétiteur d'Élisée au patriarcat (vers 523), et Narsai, le fondateur de l'École de Nisibe, doit inspirer de la méfiance vis-à-vis de la sagacité historique de Barḥadbešabba. La contradiction manifeste entre le passage où il est question de l'élévation de Išô'yahb au patriarcat et celui où son prédécesseur Ezéchiel est représenté comme encore vivant, donne à penser ou que la rédaction primitive a été interpolée, ou que l'auteur s'est servi de documents qu'il a compilés sans critique. Son silence sur la querelle entre Bar Ṣauma et Narsai et sur le schisme causé par les doctrines de

Ḥenana le rend suspect de partialité. Le fragment n'apporte d'ailleurs aucune lumière sur les questions obscures de chronologie.

Il convient encore de faire remarquer que des noms aussi répandus que ceux d'Abraham ou de Jean, par exemple, ont pu facilement amener des confusions entre les divers personnages qui les portaient à des époques rapprochées.

D'autre part, dans l'énumération des directeurs de l'École de Nisibe, telle qu'elle est donnée par Marî et Barhébréus, une confusion a pu se produire entre la charge de directeur et les différentes fonctions des professeurs. Nous voyons par notre fragment qu'il y avait en réalité quatre cours qui furent confiés parfois à un seul, parfois à plusieurs professeurs. L'enseignement de l'exégèse étant considéré comme le plus important, « l'Interprète » était ordinairement le directeur de l'École. Mais ce serait une erreur de croire que tous ceux qui ont eu quelque réputation dans l'École en furent les directeurs[1].

En résumé, rien ne nous autorise à accorder au fragment de Barḥadbešabba, pour la période antérieure à cet écrivain, plus de crédit qu'aux différentes sources qui ont servi de base aux histoires de Marî et de Sliba. Nous sommes en présence d'un document dont le caractère n'est pas nettement défini, mais qui paraît être une juxtaposition mal coordonnée de deux ou plusieurs récits antérieurs, dont les

[1] Cf., p. 169, note.

assertions, avant d'être adoptées comme décisives, demandent à être contrôlées soigneusement; ce qui est impossible dans l'état actuel de nos connaissances.

Nous n'en devons pas moins être reconnaissants au P. Mingana de nous avoir fait connaître ce fragment, et d'avoir fourni une importante contribution à l'étude de la littérature syriaque par l'édition d'une partie des Homélies de Narsai.

IMPRIMERIE NATIONALE.